

CNE  
LES UNIVERSITÉS DE NORMANDIE

R A P P O R T  
D'ÉVALUATION



# LES UNIVERSITÉS DE NORMANDIE

L'évaluation transversale des universités de Normandie a été placée sous la responsabilité de Georges **Lescuyer**, président du programme, François **Dagognet**, Robert **Flamant**, Maurice **Maurin**, anciens membres du Comité, et Maurice **Bernadet**, consultant.

Paul-Pierre **Valli**, inspecteur général de l'Education nationale, en a été le rapporteur.

Guy **Cirier**, Christine **Crespy**, Philippe **Duval**, Marie-Paule **Payre**, chargés de mission, en ont assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

## - en tant qu'experts

Lucien **Capella**, professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille III ;

Bernard **Pouyet**, directeur de l'Institut d'urbanisme de Grenoble ;

## - au titre du secrétariat général

Rachida **Achache**, pour la gestion des missions ;

Bruno **Curvale**, chargé d'études ;

Michèle **Deriémont**, documentaliste ;

Jean-Loup **Jolivet**, délégué général ;

Marie-Noëlle **Soudit** et Sophie **Tanvez**, pour la présentation du rapport.



ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.





<b>Chiffres-clés</b>	7
<b>Introduction</b>	15
I Définition du cadre de l'évaluation	15
II Quelques éléments pour une problématique	16
<b>Implantations délocalisées</b>	23
I Le constat d'un essaimage universitaire inégalement maîtrisé selon les régions	23
II Les raisons d'une situation différenciée	26
III Des sites en quête d'avenir	29
IV Conclusion et recommandation	34
<b>Relations entre établissements</b>	35
I Présentation des établissements	35
II Évolution des relations entre les établissements	35
III La convention de coopération	36
IV Mise en oeuvre de la convention	36
V Les formations	39
VI La recherche	44
VII Conclusion et recommandations	46
<b>Vie de l'étudiant</b>	49
I L'étudiant dans l'université	50
II La vie étudiante sur les campus	51
III La vie de l'étudiant en ville	59
IV Conclusion et recommandations	62
<b>Conclusion générale</b>	67

TABLE  
DES  
MATIÈRES



## I - ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES

### Population

	1946	1975	1990	1996 (1)
<b>Basse-Normandie</b>	1 108 675	1 306 152	1 391 318	1 409 000
<b>Haute-Normandie</b>	1 162 033	1 595 695	1 737 247	1 782 000
<b>Total</b>	2 270 708	2 901 847	3 128 565	3 191 000

<b>France métropolitaine</b>	40 462 591	52 599 000	56 625 000	58 223 140
------------------------------	------------	------------	------------	------------

<b>% Basse-Normandie</b>	2,74%	2,48%	2,46%	2,42%
<b>% Haute-Normandie</b>	2,87%	3,03%	3,07%	3,06%

(1) au 01/01/1995 pour la Basse-Normandie.

Source : INSEE.

### Structure par âge

	1990		
	0 à 19 ans	20 à 59 ans	60 ans et plus
<b>Basse-Normandie</b>	29,4%	51,1%	19,5%
<b>Haute-Normandie</b>	30,3%	52,7%	16,9%

<b>France métropolitaine</b>	27,8%	53,2%	19,0%
------------------------------	-------	-------	-------

CHIFFRES-CLÉS

### Proportion de bacheliers et structure sociale en 1975 et 1996 (\*)

	Proportion de bacheliers (parmi les 25 ans et plus)		Origine sociale des 0-16 ans			
			% enfants de cadres		% enfants d'ouvriers et d'agriculteurs	
	1975	1996	1975	1996	1975	1996
<b>Basse-Normandie</b>	9,1	18,9	14,3	27,6	62,1	48,2
<b>Haute-Normandie</b>	10,0	21,9	16,0	33,6	62,1	47,3

<b>France métropolitaine</b>	12,8	26,0	19,2	32,6	54,7	40,7
------------------------------	------	------	------	------	------	------

(\*) Résultat du recensement de 1975 (sondage au 1/4) et de l'enquête Emploi 1996.

Source : DEP 1995.

## Principales agglomérations en 1990 \*

	Basse-Normandie	
	Agglomération	dont ville centre
<b>Caen</b>	191 490	112 846
<b>Cherbourg</b>	92 045	27 121
<b>Alençon</b>	42 471	29 988
<b>Lisieux</b>	28 022	23 703
<b>Saint-Lô</b>	26 577	21 546
<b>Flers</b>	24 357	17 888

	Haute-Normandie	
	Agglomération	dont ville centre
<b>Rouen</b>	380 161	102 723
<b>Le Havre</b>	253 627	195 854
<b>Évreux</b>	57 968	49 103
<b>Elbeuf</b>	53 886	16 604
<b>Dieppe</b>	43 348	35 894
<b>Vernon</b>	29 851	23 659

\* Unité : population sans doubles comptes.

	Part de la population dans les principales agglomérations		
	Agglomération	Pop. tot. 1990	%
<b>Basse-Normandie</b>	404 962	1 391 318	29
<b>Haute-Normandie</b>	818 841	1 737 247	47

## II - ASPECTS ÉCONOMIQUES

## Emploi total en 4 secteurs

	Basse-Normandie			
	31/12/1993		01/01/1996*	
<b>Agriculture</b>	53 168	9,9%	51 506	9,5%
<b>Industrie</b>	118 340	22,0%	117 756	21,7%
<b>Construction</b>	36 438	6,8%	36 880	6,8%
<b>Tertiaire</b>	328 826	61,3%	335 696	62,0%
<b>Ensemble</b>	<b>536 772</b>	<b>100,0%</b>	<b>541 838</b>	<b>100,0%</b>

	Haute-Normandie			
	31/12/1993		31/12/1994	
<b>Agriculture</b>	25 842	4,0%	23 966	3,7%
<b>Industrie</b>	163 693	25,4%	160 101	24,6%
<b>Construction</b>	44 344	6,9%	43 766	6,7%
<b>Tertiaire</b>	411 650	63,8%	421 921	64,9%
<b>Ensemble</b>	<b>645 529</b>	<b>100,0%</b>	<b>649 754</b>	<b>100,0%</b>

Unité : nombre.

Emploi total : emploi salarié et non salarié.



**Taux de chômage corrigés des variations saisonnières (%)**

	31/12/1982	31/12/1986	31/12/1990	31/12/1996 (1)
<b>Basse-Normandie</b>	9,2	11,3	8,9	12,1
<b>Haute-Normandie</b>	10,1	12,8	10,8	15,0
<b>France</b>	8,3	10,5	8,9	12,5

(1) Les chiffres départementaux et régionaux ont été redressés par l'enquête emploi de mars 1996.

Les taux de chômage sont calculés en rapportant une estimation du nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail) à une estimation de la population active au lieu de résidence. La population active totale est elle-même constituée par la population active occupée, les chômeurs (BIT) et les militaires du contingent.

**III - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****Flux d'entrée des bacheliers en université en 1995**

	Total de bacheliers	Stables	"Importés"	"Exportés"	Taux de maintien %	Poursuite d'études %	Taux d'accueil %
<b>Académie de Caen</b>	12 046	5 789	565	763	48,1	54,4	52,7
<b>Académie de Rouen</b>	14 720	6 845	470	771	46,5	51,7	49,7
<b>France métropolitaine</b>	479 299	245 384	29 650	25 814	51,2	56,6	57,4

% poursuites d'études = (stables + "exportés") / bacheliers

% accueil = (stable + "importés") / bacheliers

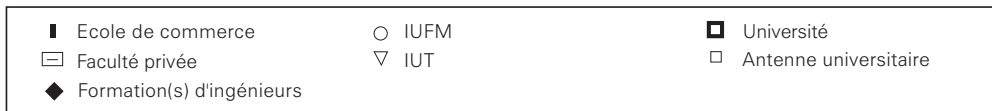
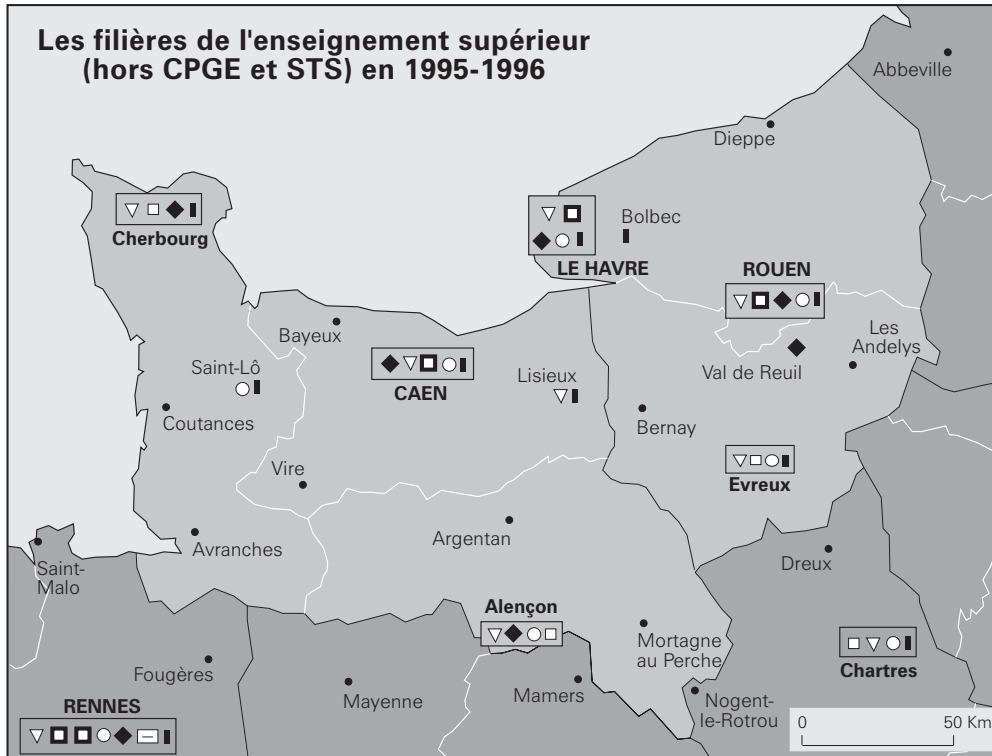
Source : DEP 1995

**Proportions de baccalauréats généraux, technologiques et professionnels (\*)**

	Baccalauréat 1996				Total Bac. 1975	Évolution de 1975 à 1996
	Général	Technologique	Professionnel	Ensemble		
<b>Académie de Caen</b>	32,3	16,8	10,3	59,4	17,9	41,5
<b>Académie de Rouen</b>	31,2	19,6	11,2	62,0	17,8	44,2
<b>France métropolitaine</b>	34,4	17,5	9,4	61,3	24,2	37,1

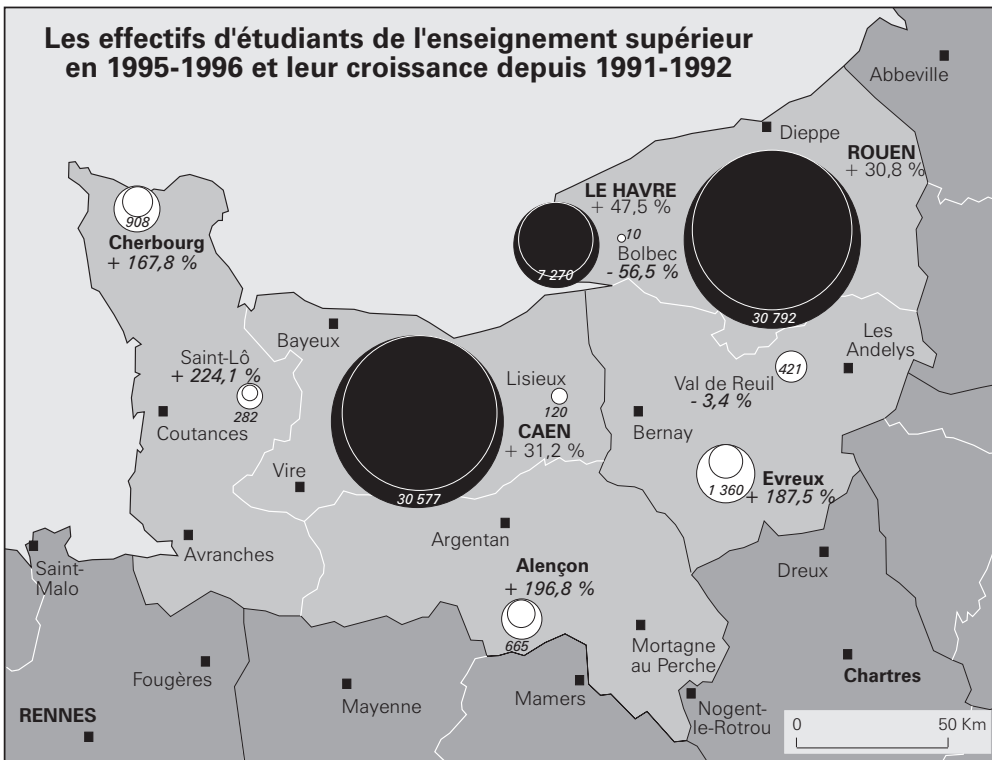
(\*) Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif de générations concernées (en%).

Source : DEP 1995



Source : DGES

CNE 1997



Source : DGES

CNE 1997

## Les inscriptions pédagogiques aux formations habilitées en 1996-1997

	Caen	Rouen	Le Havre	INSAR	ISMRA
<b>Droit, Économie, Gestion</b>	4 964	4 380	1 732	-	-
<b>Lettres, Langues, Sciences humaines</b>	10 949	11 970	1 429	-	-
<b>Sciences</b>	5 030	4 715	1 640	966	432
<b>Santé</b>	2 168	3 151	-	-	-
<b>STAPS</b>	973	638	-	-	-
<b>IUT</b>	2 509	1 937	1 879	-	-
<b>IUP + autres composantes</b>	1 635	-	53	-	-
<b>Total</b>	<b>28 228</b>	<b>26 791</b>	<b>6 733</b>	<b>966</b>	<b>432</b>
<b>Diplômés (hors IUT, IUP, autres composantes)</b>	<b>9 618</b>	<b>7188 (1)</b>	<b>1 817</b>	<b>187</b>	<b>149</b>

(1) Hors Santé (données non renseignées en 1996-1997)

## Les inscriptions administratives aux formations habilitées et non habilitées en 1996-1997

	Caen	Rouen	Le Havre	INSAR	ISMRA
<b>1er cycle</b>	13 694	12 076	2 998	347	-
<b>2ème cycle</b>	8 320	8 449	1 659	400	282
<b>3ème cycle</b>	2 873	3 213	297	181	150
<b>Total</b>	<b>24 887</b>	<b>23 738</b>	<b>4 954</b>	<b>928</b>	<b>432</b>

## Les emplois d'enseignants en 1996-1997

	Caen	Rouen	Le Havre	INSAR	ISMRA *
<b>Droit, Économie, Gestion</b>	119	116	29	-	-
<b>Lettres, Langues, Sciences humaines</b>	300	285	47	-	1
<b>Sciences</b>	298	284	69	113	46
<b>Santé</b>	195	221	-	-	-
<b>STAPS</b>	52	18	-	-	-
<b>Total</b>	<b>964</b>	<b>924</b>	<b>145</b>	<b>113</b>	<b>47</b>

\* Emplois de l'ISMRA auxquels s'ajoutent 33 enseignants de l'université de Caen

<b>IUT</b>	167	153	144	-	-
<b>École d'ingénieurs</b>	10	-	3	-	-

## Les emplois administratifs et de service en 1996-1997 (y compris objecteurs, CES, emplois sur ressources propres)

	Caen	Rouen *	Le Havre *	INSAR	ISMRA
<b>Rang A</b>	134,5	135,7	42,0	11,0	42,5
<b>Rang B</b>	204,0	151,8	52,0	21,0	35,0
<b>Rang C</b>	573,0	467,2	152,2	122,0	41,0
<b>Total</b>	<b>911,5</b>	<b>754,7</b>	<b>246,2</b>	<b>154,0</b>	<b>118,5</b>

\* Hors IUT

Source : Universités de Caen, de Rouen et du Havre ; INSAR ; ISMRA

## La recherche en 1996-1997

	Caen	Rouen	Le Havre	INSAR	ISMRA
<b>CNRS</b>					
UMR	5	3	-	2	4
UPRES-A CNRS	4	7	3	3	3
UPR	1	-	-	-	-
ER - ERS - EP	3	1	-	-	-
<b>INSERM</b>					
Unité INSERM	1	3	-	-	-
CJF INSERM	1	-	-	-	-
<b>INRA</b>					
Unité INRA	1	-	-	-	-
<b>IFREMER</b>					
Unité de recherche marine	1	-	-	-	-
<b>Reconnues par la Mission scientifique</b>					
UPRES- Équipe d'Accueil	16	15	4	2	-
UPRES-Jeune Équipe	3	7	1	1	-
<b>Université</b>					
Équipe universitaire ERA	2	-	-	-	-
Équipe universitaire BQR	8	9	5	-	-
Programme pluri-formations	1	2	1	3	2

<b>UPR</b>	Unité propre de recherche CNRS
<b>UMR</b>	Unité mixte de recherche CNRS
<b>EP</b>	Équipe postulante CNRS
<b>ERS</b>	Équipe en restructuration CNRS
<b>CJF</b>	Contrat Jeune Formation INSERM
<b>BQR</b>	Bonus Qualité Recherche
<b>ERA</b>	Équipe de recherche associée

Source : Universités de Caen, de Rouen et du Havre ; INSAR ; ISMRA

**Répartition des recettes et des dépenses par origine et par section au compte financier 1996**

(En milliers de francs)

<b>Recettes selon l'origine</b>		<b>Caen</b>	<b>Rouen</b>	<b>Le Havre</b>	<b>INSAR</b>	<b>ISMRA</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>91 147</b>	<b>85 257</b>	<b>44 746</b>	<b>13 748</b>	<b>9 856</b>
dont	MEN Enseignement	64 228	61 895	36 772	9 449	4 252
	MEN Recherche	11 110	8 775	1 273	1 919	5 207
	Autres ministères	13 152	4 821	2 665	2 352	111
	Collectivités locales	2 657	9 766	4 036	28	286
<b>Subventions d'investissement</b>		<b>88 430</b>	<b>24 193</b>	<b>21 702</b>	<b>15 765</b>	<b>9 345</b>
dont	État	45 852	19 851	12 303	4 896	3 382
	Collectivités locales	29 623	4 342	9 399	10 460	5 963
<b>Total recettes de subvention</b>		<b>179 577</b>	<b>109 450</b>	<b>66 448</b>	<b>29 513</b>	<b>19 201</b>
<b>Total recettes propres</b>		<b>72 514</b>	<b>69 179</b>	<b>13 637</b>	<b>24 776</b>	<b>7 384</b>
<b>Prestations internes et recettes d'ordre</b>		<b>11 155</b>	<b>13 485</b>	<b>3 159</b>	<b>4 056</b>	<b>266</b>
<b>Total recettes</b>		<b>263 246</b>	<b>192 114</b>	<b>83 244</b>	<b>58 345</b>	<b>26 851</b>

<b>Recettes par section</b>	<b>Caen</b>	<b>Rouen</b>	<b>Le Havre</b>	<b>INSAR</b>	<b>ISMRA</b>
Total recettes de fonctionnement	174 634	163 935	61 163	41 283	17 506
Total recettes équipement	88 612	28 179	22 081	17 062	9 345
<b>Total recettes</b>	<b>263 246</b>	<b>192 114</b>	<b>83 244</b>	<b>58 345</b>	<b>26 851</b>

<b>Dépenses par section</b>	<b>Caen</b>	<b>Rouen</b>	<b>Le Havre</b>	<b>INSAR</b>	<b>ISMRA</b>
Total dépenses de fonctionnement	173 142	144 126	55 915	36 768	13 444
Total dépenses équipement	92 994	45 992	21 664	16 909	8 823
<b>Total dépenses</b>	<b>266 136</b>	<b>190 118</b>	<b>77 579</b>	<b>53 677</b>	<b>22 267</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2 890</b>	<b>1 996</b>	<b>5 665</b>	<b>4 668</b>	<b>4 584</b>
-----------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : Universités de Caen, de Rouen et du Havre ; INSAR ; ISMRA



## OBSERVATION PRÉLIMINAIRE

Après le premier examen auquel il avait procédé au début des années 1990, le Comité national d'évaluation a décidé, en 1996, une évaluation de retour de l'enseignement supérieur de Haute et Basse-Normandie. Les rapports concernant les universités de Caen, de Rouen et du Havre ainsi que les deux écoles d'ingénieurs (Institut national des sciences appliquées et Institut des sciences de la matière et du rayonnement) ont été publiés en 1998 ; la présente étude s'attache aux problèmes communs.

Cette étude groupée s'explique par le fait que ces établissements, situés à l'écart de l'ensemble universitaire breton et appartenant à la très grande couronne parisienne, rencontrent un certain nombre de problèmes similaires. Le moindre n'est pas l'attraction exercée par les universités de la région Ile-de-France. Si on peut s'interroger sur les réponses apportées et se demander s'il ne serait pas plus intéressant d'harmoniser les démarches, il est clair que le rapprochement entre ces établissements est plus facile à imaginer qu'à réaliser. Il est pourtant susceptible de renforcer leur identité comme leur image à l'échelle européenne.

S'il est commun à tous les établissements de Normandie, le présent rapport s'adresse avant tout aux universités, puisque les problèmes transversaux concernant les deux écoles d'ingénieurs (INSAR et ISMRA) ou les deux IUFM sont déjà examinés en détail dans leurs rapports d'évaluation respectifs.

## INTRODUCTION

### I - DÉFINITION DU CADRE DE L'ÉVALUATION

**1 - CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS DU SITE.** Il faut souligner d'abord l'hétérogénéité du "site universitaire normand" tant sur le plan de la géographie (Rouen est très proche de Paris ; Caen et Le Havre cherchent moins à définir leur identité par rapport à l'agglomération capitale) que sur celui de l'histoire (l'université de Caen a plus de quatre siècles d'existence, celles de Rouen et du Havre moins de quatre décennies), et la filiation directe entre Caen, Rouen et Le Havre ne facilite pas toujours les relations interuniversitaires.

Des configurations différentes ont dès lors été envisagées autres que le site normand *stricto sensu* (les universités de Caen, de Rouen, du Havre, l'INSA de Rouen et l'ISMRA) : le site normand dans les limites anciennes de l'académie, c'est-à-dire avec inclusion de la Sarthe (et donc de l'université du Mans), ou l'Arc Nord-Ouest (Lille, Amiens, Caen, Rouen) par exemple, ou encore le Grand-Ouest (Nantes, Rennes, Brest, Angers, Caen).

Plusieurs personnalités du monde universitaire de Haute et Basse-Normandie (anciens recteurs, anciens présidents d'université, conseillers d'établissements) ont été consultées sur la qualité des relations entre les établissements de ces régions, l'étendue du site, etc. Cette consultation a conduit à limiter l'analyse aux universités de Caen, de Rouen et du Havre et aux deux écoles d'ingénieurs (INSAR et ISMRA). Elle a également permis de détecter quelques signes de rapprochement : convention signée entre établissements, politique de DEA communs encouragée par le Ministère, volonté affirmée dans les contrats d'établissement.

Une réunion a été organisée le 23 janvier 1997 au CNE pour présenter, aux présidents des trois universités et aux directeurs des deux écoles, les intentions du Comité sur cette évaluation de site. Cette démarche a été

accueillie favorablement par les intéressés. Et, *a posteriori*, on constate que l'évaluation transversale a accompagné la phase de préparation de création du Pôle universitaire normand dont l'inauguration officielle a eu lieu, le 8 avril 1998, sur le pont de Normandie.

**2 - CHOIX DES THÈMES TRANSVERSAUX.** Dans le cadre de cette évaluation de site, il a été suggéré de traiter seulement un petit nombre de thèmes transversaux correspondants à des problèmes communs aux trois universités. Il a paru préférable de déterminer ces choix au préalable avant même de lancer les évaluations de retour, de façon à pouvoir réunir une information transversale aux universités en même temps que celle qui a été demandée pour leur propre évaluation, et mieux articuler toutes ces évaluations.

La difficulté résidait dans la nécessité de retenir des thèmes transversaux parmi des problèmes que rencontrent fréquemment ces établissements, comme : relations entre les établissements, retard d'encadrement, antennes, résidence des enseignants, étudiants en 3ème cycle, recherche théorique et appliquée, poids des collectivités locales, etc. Après examen et affinage des problèmes, trois thèmes transversaux ont été choisis :

1. délocalisations et aménagement territorial ;
2. relations entre les établissements de Haute et Basse-Normandie ;
3. la vie étudiante.

Deux thèmes transversaux, la recherche et la valorisation de la recherche en Normandie, ont finalement donné lieu à des développements qui ont été inclus dans les évaluations de retour de chaque université concernée.

## II - QUELQUES ÉLÉMENTS POUR UNE PROBLÉMATIQUE

### 1 - CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

La première université créée en Normandie fut fondée à Caen en 1432 par le roi d'Angleterre Henri VI. Celui-ci souhaitait renforcer son implantation en France en formant dans les cinq facultés de droit canon, droit civil, théologie, arts et médecine, les cadres susceptibles de mieux servir localement ses intérêts. Mais la guerre de Cent ans tournait déjà à l'avantage du roi de France : le duché de Normandie fut définitivement enlevé aux Anglais en 1450 et, dès lors, la vie universitaire à Caen allait être marquée par les évolutions de la vie économique et sociale de la Normandie au sein du royaume de France.

Les guerres de religion n'interrompent que brièvement une prospérité manifeste dès le XVIème siècle. En effet, la Normandie dispose de nombreux avantages qui expliquent cette situation : fertilité de la terre, façade océanique, proximité de Paris, voie navigable qui la traverse... Ces atouts vont lui permettre de développer une agriculture et un élevage réputés, une industrie textile florissante et un commerce actif.

Toutes ces ressources ont fait de cette province privilégiée l'une des plus riches et des plus peuplées sous l'Ancien Régime. Encore à une date récente, les jeunes Normands abandonnaient tôt leurs études pour entrer dans la vie active, plaçant cette région parmi celles qui sont peu scolarisées et où l'enseignement professionnel est important.

Depuis le début du siècle et surtout depuis la fin de la guerre de 1940, la Normandie a rencontré quelques difficultés. Les entreprises agricoles ont été trop protégées, la concurrence a ruiné le textile, les entreprises industrielles sont de trop petite taille, et la Normandie assiste à un dépeuplement et à une hémorragie de ses emplois.

**De la reconstruction de l'université de Caen à la création des universités de Rouen puis du Havre.** En 1944, les locaux de l'université de Caen sont détruits lors des bombardements qui suivent le Débarquement, et la question se pose un moment de savoir si l'université ne doit pas plutôt être reconstruite à Rouen dont l'agglomération est plus peuplée. Finalement entreprise à partir de 1948, la reconstruction sur place dure près de dix ans : les locaux de la nouvelle université de Caen sont inaugurés en 1957.



Les collèges universitaires de lettres, de sciences et de droit de Rouen, ainsi que l'École de médecine et de pharmacie, placés sous la tutelle caennaise dans les années 1950 à 1960, donnent naissance à une nouvelle université en 1966.

En fait, dès le XV<sup>ème</sup> siècle, Rouen avait eu un collège de médecine et de pharmacie et abritait en 1806 deux facultés, de lettres et de théologie, disparues respectivement, faute de succès, en 1816 et 1885. A la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la ville voit s'ouvrir plusieurs écoles sous l'impulsion des élus locaux désireux d'accueillir un enseignement professionnel : commerce et industrie, chimie industrielle, architecture et droit. Si l'École supérieure de droit est placée sous la tutelle de la faculté de droit de Caen dès 1924, l'École de chimie industrielle créée en 1898 devient l'INSA de Rouen en 1985, c'est-à-dire à peu près au moment où l'Institut des sciences appliquées, installé en 1912 par un universitaire caennais, devient l'ISMRA (en 1986).

Caractéristique de la genèse de l'enseignement supérieur normand, ce lien de filiation se confirme avec la création, à partir d'une délocalisation rouennaise, d'une université de plein exercice au Havre en 1984.

**Depuis 1985, multiplication des sites universitaires dans les villes moyennes.** Dans les années qui suivent, la multiplication des antennes universitaires, phénomène national qui accompagne la croissance des effectifs, affecte particulièrement la région de Basse-Normandie : on compte aujourd'hui dans cette seule région cinq sites universitaires : outre Caen, Cherbourg, Alençon, Lisieux et Saint-Lô accueillent des formations d'enseignement supérieur et la probabilité est forte pour que Vire soit concernée à très court terme.

En revanche, l'essaimage universitaire de Haute-Normandie est demeuré plus modeste : Rouen n'a délocalisé des formations qu'à Évreux. Mais il n'est pas certain que cette prudence soit durable : c'est ainsi que l'on évoque Dieppe, Elbeuf ou encore Eu.

En effet, depuis quelques décennies, devant les difficultés économiques grandissantes les collectivités locales prennent conscience des retards de scolarisation en Normandie, et poussent fortement l'État à rattraper ces retards et à fixer sur place les jeunes.

Tous ces efforts ne sont pas toujours cohérents ; il suffit pour s'en rendre compte de considérer les implantations multipolaires de l'université à Rouen, résultat de refus ou de compétitions locales. Pourtant l'accueil des étudiants est assuré avec un rythme de progression de 10% par an en moyenne entre 1985-1995, la région de Haute-Normandie investit 1 milliard de francs dans le plan Université 2000 : il faut citer en exemple ce gigantesque effort. Cependant les effectifs sont souvent accueillis dans des conditions difficiles, provoquant des mouvements sociaux pouvant générer des cassures comme cela est arrivé à Caen, trente ans plus tôt, entre l'université et l'ISMRA. Cette perspective serait pour l'instant écartée à Rouen.

Il faut reconnaître que ces évolutions sont organisées dans un contexte académique hésitant : deux académies sont créées sous l'Empire, l'une à Caen, l'autre à Rouen. Mais en 1854, par mesure d'économie, on supprime l'académie de Rouen qui est rattachée à Caen, ainsi que le département de la Mayenne. Cent dix ans plus tard, en 1964, l'académie de Rouen est reconstituée, entérinant pour le monde de l'éducation le découpage de 1960 qui partage la Normandie en deux entités administratives : la Haute et la Basse-Normandie.

**2 - ... GÉOGRAPHIQUES.** Choisir l'ensemble constitué par les deux régions normandes comme champ de l'évaluation conduit nécessairement à rechercher si cet ensemble a une unité géographique. En se reportant notamment à des travaux du GIP Reclus<sup>1</sup>, des éléments préoccupants se font jour :

*"L'appréciation portée sur la région est relativement pessimiste. Certes les masses de population sont significatives, un tissu productif important existe, mais les évolutions sont peu favorables.*

<sup>1</sup> in "Évaluation et prospectives des territoires", Denis Eckert - Reclus - La D.F. 1996.

*La Normandie subit de plein fouet la concurrence portuaire d'Anvers ou de Rotterdam, la concurrence industrielle de Dunkerque ou de Calais. L'organisation supérieure des ports de la mer du Nord, les atouts des sites et des mains d'œuvre du Nord - Pas-de-Calais leur donnent l'avantage. Avec la perte de ses atouts anciens, et faute d'en trouver de nouveaux, la Normandie est de plus en plus assimilable à l'Ouest profond caractérisé par de faibles qualifications et de bas salaires. Ce qui était déjà vrai de la Basse-Normandie pourrait bien le devenir également de la Haute-Normandie (...)*

*Parce que la région n'existe pas de notre point de vue, l'intégration est assurée par un élément extérieur (l'attraction de Paris) qui seul explique l'axe, l'orientation des réseaux, et certaines dynamiques en amont de Rouen. En résumant, on a :*

*1 - une marge enclavée, au sud, marquée par le rural profond, frappée par une crise multiforme (agricole, agro-industrielle, urbaine). Ce sud est à la fois loin des métropoles régionales (normandes et voisines), loin de la mer, loin de Paris.*

*2 - un groupe Caen-Cherbourg, sans relations particulières avec Rouen et Le Havre et profitant d'un plus grand éloignement de Paris.*

*Le réduit cherbourgeois fonctionne bien (fortes qualifications, bonne dynamique de peuplement...), Caen polarise un assez vaste espace. C'est la seule des trois grandes villes de Normandie à avoir tous les attributs de la métropole régionale normale : une distance suffisante à Paris, avec la relative autonomie (et le rayonnement) qui en découle, pas d'hyper-spécialisation (comme Le Havre), une université issue de la première décentralisation, quelques équipements scientifiques de prestige.*

*3 - Rouen et Le Havre, traditionnellement en concurrence, continuent à profiter de l'effet Basse-Seine avec sa concentration de gros établissements industriels.*

*Rouen est soumise à l'effet direct de la proximité parisienne, ce qui implique des choix. En amont, la force d'attraction induit une rupture : près de l'Île-de-France, des pays normands versent résolument dans la péri-urbanisation et, se trouvant du "bon côté" du "beau Paris", passent même aux activités de technologie avancée, avec force cadres et haut niveau de vie. Une part importante de la région est désormais dans la zone d'influence immédiate de Paris. La plaine d'Évreux y est de toute évidence et la vieille distinction entre "Vexin normand" et "Vexin français" a perdu tout sens : il n'y a plus désormais qu'un Vexin parisien. En amont de Rouen, de grosses implantations industrielles sont très fictivement rattachées à la Normandie. L'usine de la SEP (Société européenne de propulsion) de Vernon est très directement dépendante de Paris, et n'a que fort peu de rapports avec Rouen.*

*4. Le littoral haut-normand semble faible et hors de portée des dynamiques fortes observables dans la région."*

Mais toutes les analyses n'ont pas conclusions également pessimistes. Portant une attention particulière à la question des communications, le GIP Reclus notait :

*"La structuration des flux européens exige une liaison forte de Lille et Calais vers Rouen, ou entre Rouen et Le Havre, puis vers Le Mans et Tours-Poitiers. Ainsi un puissant nœud de connexion est-il susceptible de s'établir aux environs de la traversée de la Seine. Ainsi la Basse-Seine serait-elle en liaison directe avec l'Europe du nord et avec l'Europe du sud-ouest, ce qui est de nature à changer complètement, entre autres, la forme de l'arrière-pays du Havre. Au nord de la Normandie, c'est par Abbeville et Amiens-ouest qu'une telle liaison doit passer, avec bifurcation vers Calais d'une part, Lille d'autre part, et non à l'est d'Amiens où elle bute sur les encombrements de l'A1 et perd tout intérêt pour les Britanniques.*

*Naturellement, il s'agit d'une liaison nécessaire à l'Europe mais qui évite Paris. C'est un choix fondamental."*

On doit aujourd'hui constater que cette préconisation est en passe de devenir réalité. La liaison autoroutière entre Calais et Rouen est en service, par l'autoroute A 16 au nord d'Abbeville, et le tronçon nord (Abbeville-Rouen) de l'autoroute A 28, qui devrait relier plus tard Rouen à Tours par Alençon et Le Mans. Une amorce de l'A 29 (Le Havre - Amiens - Saint-Quentin) va être raccordée à l'A 28, à la fin de 1998, pour assurer la desserte du Havre. Sur la rive gauche de la Seine, elle reliera le pont de Normandie à l'autoroute du même nom. Au-delà de Caen, "l'autoroute des estuaires", sera, dans le même temps, bien près d'atteindre Rennes, malgré quelques tronçons de l'A 84 (Caen-Avranches-Fougères-Rennes) encore en construction, notamment de part et d'autre de la déviation de Villedieu-les-Poêles. La liaison avec le réseau de voies express bretonnes assurera alors le débouché vers Nantes puis, par l'autoroute A 83, le raccordement vers Niort à l'autoroute A 10, "l'Aquitaine".

### 3 - ... ET DE DÉMOGRAPHIE UNIVERSITAIRE

**Une croissance forte dans la période récente.** La Normandie, on l'a dit, a longtemps été une région où les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire étaient faibles. En 1993-1994, les deux régions marquaient encore un léger retard par rapport à la moyenne nationale, avec un taux de scolarisation des 16-19 ans de 85% en Haute-Normandie et de 85,7% en Basse-Normandie, pour un taux France entière de 86%, la répartition des effectifs dans le second cycle marquant encore une proportion d'élèves en enseignement général et technologique plus faible que la moyenne nationale.

#### Répartition des effectifs inscrits en second cycle du second degré

Année 1993-1994	Basse-Normandie	Haute-Normandie	France entière
Enseignement général et technologique	58,5%	59,9%	62,2%
Enseignement professionnel	31,3%	29,8%	29,3%
Enseignement agricole	7,5%	2,8%	4,5%

Source : Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle.

Les deux académies ont cependant connu depuis vingt ans, et en particulier dans la décennie 1985-1995, une très forte croissance du taux d'accès au baccalauréat, rattrapant leur retard par rapport à la moyenne nationale et même la dépassant dans le cas de Rouen.

#### Taux d'accès au niveau du baccalauréat

	1975	1985	1995
Académie de Caen	23,2%	30,6%	61,7%
Académie de Rouen	22,9%	30,7%	64,3%
France entière	30,2%	36,5%	63,7%

Source : DEP MENRT-Géographie de l'école - Indicateur 14.

Ceci a naturellement entraîné une croissance du nombre des inscriptions à l'université. Dans la période récente, entre 1992-1993 et 1994-1995, on a constaté, en particulier à Rouen, une croissance de 16%, ce qui signifie que les effectifs inscrits à l'université de Rouen se sont accrus en deux ans d'un nombre supérieur à celui des étudiants inscrits à l'université du Havre à la rentrée de 1992-1993.

## Effectifs d'étudiants inscrits aux universités de Caen, de Rouen et du Havre

Université	1992-1993			1994-1995			1995-1996		
	Caen	Rouen	Le Havre	Caen	Rouen	Le Havre	Caen	Rouen	Le Havre
1er cycle	12 850	11 893	2 481	14 100	13 635	3 094	13 986	12 076	3 066
2ème cycle	6 650	6 780	944	8 026	8 453	1 298	8 393	8 449	1 443
3ème cycle	3 155	3 186	158	3 137	3 241	255	3 267	3 213	295
<b>Total</b>	<b>22 655</b>	<b>21 859</b>	<b>3 583</b>	<b>25 263</b>	<b>25 329</b>	<b>4 647</b>	<b>25 646</b>	<b>23 738</b>	<b>4 804</b>

Pour les trois universités, cela représente une croissance moyenne de 15 %, la croissance étant plus forte pour les seconds cycles (24 %) que pour les premiers cycles (13 %) et, *a fortiori*, que pour les troisièmes cycles (2 %), ce qui montre bien que la politique de création d'antennes universitaires de 1er cycle et de sections d'IUT ne répondait pas seulement à la pression de l'accueil de nouveaux bacheliers.

Depuis l'année 1996, les taux de scolarisation ont atteint un plafond en Normandie. La démographie devrait baisser et il faut s'attendre à un palier dans l'évolution des effectifs : ceci devrait inciter à revoir la politique de développement des implantations

**Les mouvements inter-académiques.** Si l'on prend en considération les mouvements d'étudiants entre académies, on constate que l'enseignement supérieur bas-normand attire un pourcentage d'étudiants dont les parents sont domiciliés dans l'académie un peu inférieur à ce qui se passe en Haute-Normandie (77,8% au lieu de 78,5%). L'explication est à rechercher dans l'existence de flux d'étudiants bas-normands vers Rennes ou Nantes. En revanche, l'attraction des institutions d'enseignement supérieur de la région Ile-de-France est un peu plus sensible sur l'académie de Rouen que sur l'académie de Caen (7,8% et 6,4% respectivement). Entre les deux académies normandes, les échanges sont faibles (3,5% dans le sens de Rouen vers Caen, et 1,8 % dans le sens inverse), au point que le flux des bacheliers bas-normands vers Rouen est inférieur à ceux vers Rennes, voire Nantes.

## Académie d'étude des étudiants originaires des académies de Caen et Rouen

Académie de destination	Depuis l'académie de Caen		Depuis l'académie de Rouen	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Caen	23 153	77,78%	1 324	3,47%
Rouen	550	1,85%	28 409	78,52%
Paris, Créteil, Versailles	1 917	6,44%	2 990	7,83%
Amiens			441	1,16%
Lille	266	0,89%	542	1,42%
Rennes	1 351	4,54%	306	0,80%
Nantes	841	2,83%	212	0,56%

Source : DPD - MENRT.

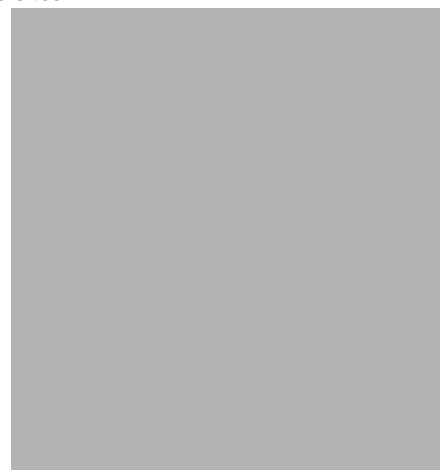
En ce qui concerne les disciplines où l'attraction vers les institutions d'enseignement supérieur de l'académie est plus ou moins forte que la moyenne académique, la situation ne diffère pas sensiblement entre Haute et Basse-Normandie : plus de 80% des étudiants originaires de l'une ou l'autre académie y poursuivent leurs études pour l'AES, les langues, la pharmacie, les sciences humaines, les sciences de la matière et les STAPS, mais on en trouve moins de 70% en lettres et en sciences économiques, et moins de 50% pour les sciences et techniques de l'ingénieur. Le cas des IUT est un peu particulier : ils semblent plus attractifs pour les élèves de l'académie de Rouen que pour ceux de Caen.

**L'attraction parisienne en 3ème cycle.** Une étude de la DATAR sur les mouvements d'étudiants à l'échelon inter-départemental en région parisienne, qui distingue les premier, second et troisième cycles fait apparaître en premier cycle des flux importants (plus de 4 500 étudiants) de Cherbourg et d'Alençon vers Caen, et d'Évreux vers Rouen. En second cycle, ces trois flux s'amenuisent en valeur absolue (1 500 étudiants environ), mais restent de première grandeur. Cependant apparaît un flux supplémentaire d'Évreux vers Paris.

Pour les inscriptions en troisième cycle, ce flux d'Évreux vers Paris se renforce, et des flux importants de Caen et Rouen vers Paris apparaissent, et même depuis Saint-Lô et Alençon. Les seuls flux qui ne convergent pas vers Paris vont de Cherbourg et d'Alençon vers Caen, et d'Évreux vers Rouen.

**4 - VERS UNE SYNERGIE ENTRE LES UNIVERSITÉS DE NORMANDIE.** Après une phase de croissance de l'enseignement supérieur normand caractérisée par des phénomènes de scissiparité et parfois d'essaimage, des rapprochements entre les universités de Caen, Rouen et du Havre (11 cohabitations en 3ème cycle sur 42 DEA "normands", 3 écoles doctorales communes sur 5, 1 DESS commun) ont amené les établissements à envisager la constitution d'une fédération universitaire normande qui, avec l'INSAR, l'ISMRA et les IUFM de Caen et de Rouen, permettrait de constituer un ensemble de 60 à 70 000 étudiants plus lisible au niveau européen.

Cette prise de position récente témoigne d'un nouvel état d'esprit de coopération. Il peut conduire à terme à un ensemble plus cohérent et insuffler une dynamique nouvelle à ces universités.





Le schéma Université 2000 a favorisé une diffusion de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire, ne serait-ce qu'à travers le doublement des formations d'IUT. Seuls quatre ou cinq départements sont aujourd'hui dépourvus d'implantation universitaire. La question se pose, dès lors, de savoir si cette banalisation du service public de l'enseignement supérieur en un service de proximité s'est réalisée à travers un processus maîtrisé et si l'enseignement supérieur n'a pas été instrumentalisé par la politique de l'aménagement du territoire.

Le choix fait par le Comité national d'évaluation d'analyser le développement universitaire en Normandie offre l'occasion d'apprécier à travers une étude transversale si, conformément aux intentions déclarées des instructions ministérielles organisant Université 2000, une mise en ordre des implantations universitaires en villes moyennes a été entreprise, ou si, au contraire, l'essaimage territorial des délocalisations s'est fait au détriment de la cohérence de la carte universitaire.

Conduire l'évaluation à l'échelon inter-régional des deux Normandie s'est révélé une approche pertinente car la question des délocalisations suppose une prise en considération des territoires académiques dans leur entier et une observation particulière des implantations aux marches des académies et des régions. Même élargi à l'inter-région normande, l'espace d'évocation des problèmes universitaires demeure encore limité, comme l'atteste le difficile développement d'Alençon, aux confins de l'Orne et de la Sarthe, mais coupé de ce dernier département et de l'université du Mans par la frontière académique et régionale de la Basse-Normandie.

Le CNE n'a pu se rendre dans tous les lieux de délocalisation universitaire ; sa mission s'est concentrée sur les villes sièges d'universités, comportant des délocalisations, Caen et Rouen, et sur les plus importantes des villes moyennes : Évreux, Cherbourg et Alençon.

La comparaison des deux régions est riche de sens car elle révèle des stratégies différentes à l'égard de la politique de délocalisation. Mais, dans l'une et l'autre des régions, l'avenir des sites délocalisés soulève également interrogations et inquiétudes.



IMPLANTATIONS  
DÉLOCALISÉES

## I - LE CONSTAT D'UN ESSAIMAGE UNIVERSITAIRE INÉGALEMENT MAÎTRISÉ SELON LES RÉGIONS

**1 - LA BASSE-NORMANDIE : UNE UNIVERSITÉ ET CINQ SITES.** S'il est une université qui mérite l'appellation, parfois contestée, "d'université-mère", c'est bien celle de Caen. Elle a en effet donné naissance aux universités du Mans et de Rouen, cette dernière ayant elle-même engendré celle du Havre. Aujourd'hui, l'université de Caen développe sa filiation autour de quatre délocalisations d'inégale importance, et bientôt de cinq.

- *Le site de Cherbourg* comporte un IUT de plein exercice, une école d'ingénieurs, un institut des sciences et techniques de la mer dépendant du CNAM, deux DEUG scientifiques (mentions MIAS et SM) et un DEUG de Langues étrangères appliquées.

**IUT de Cherbourg - Manche**

Nature de la formation	Formation	Date de création
Formation initiale	Génie électrique et informatique industrielle - option : Automatique et systèmes - option : Réseaux locaux industriels	1988
	Techniques de commercialisation	1989
	Gestion des entreprises et des administrations - option : Gestion appliquée aux petites et moyennes entreprises - option : Finances et comptabilité	1991
	Génie industriel et maintenance	1997
Formation continue	DAEU A et B	
Diplômes d'université	Commercialisation des produits de la mer (DTA)	1991
	Études technologiques en Europe	1994
	Management de la qualité	1991

**École d'ingénieurs de Cherbourg**

Durée de la formation	Diplôme	Date de création
Diplôme délivré en 3ème année	Diplôme d'ingénieur : systèmes automatisés et exploitation en environnement contrôlé	1993
Diplôme délivré en 4ème année	Diplôme de recherche technologique (DRT) : production industrielle et environnement contrôlé	1993

**Institut des sciences et techniques de la mer (CNAM)**

Durée de la formation	Diplôme
Diplôme délivré en 1 an	Diplôme de technologie en commercialisation des produits de la mer
Diplôme délivré en 2ème année	Diplôme de technicien supérieur de la mer - option : Génie biologique et productions marines - option : Génie de l'environnement marin - option : Génie océanique et prospection
Diplôme conjoint avec l'université Montpellier II ; délivré après 20 mois d'études, tous les deux ans	Diplôme d'études supérieures des techniques aquacoles

**Délocalisations universitaires à Cherbourg**

Intitulé de l'UFR	Formation	Date de création
UFR de Sciences de Caen	DEUG A : Sciences de la matière	1991
	DEUG Sciences : Mathématiques, Informatique et Application aux sciences	
UFR de Langues vivantes et étrangères de Caen	DEUG Langues étrangères appliquées (LEA)	1994
	Diplôme universitaire d'études préparatoires au japonais (DUEP japonais)	



Le site universitaire de Cherbourg développe la recherche au sein notamment du Laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg (LUSAC), créé en 1994, qui apparaît dans le volet recherche du contrat d'établissement 1996-1999 en tant que plan pluri-formation (reconnu comme équipe d'accueil).

L'ensemble du site représente un effectif de 850 étudiants.

- *La ville de Saint-Lô* accueille un département de l'IUT de Cherbourg-Manche (Génie thermique et énergie) créé en 1996.

- *L'agglomération d'Alençon* est dotée d'un IUT et d'une délocalisation du DEUG de Droit de Caen.

#### IUT d'Alençon

	Département	Date de création
devenu IUT de plein exercice le 1er janvier 1998	Gestion logistique et transports	1993
	Organisation et gestion de la production	1995
	Génie mécanique et productique	1988

Le total des effectifs universitaires sur le site d'Alençon représente 430 étudiants.

- *La ville de Lisieux* accueille un département de l'IUT de Caen (Techniques de commercialisation) créé en 1993. L'implantation d'un deuxième département est actuellement à l'étude.

- *La ville de Vire* va accueillir un département d'IUT (Hygiène, sécurité, environnement) ; cette opération est inscrite au contrat de plan État-Région 1996-1999. Le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Basse-Normandie précise : *"A terme, un second département compléterait heureusement le dispositif. S'agissant du premier département, on n'exclura pas cependant un choix justifié par les besoins de l'industrie"* (SRESR de Basse-Normandie, 6 octobre 1995, p. 22).

**2 - LA HAUTE-NORMANDIE : DEUX UNIVERSITÉS ET UN SITE DÉLOCALISÉ.** De création récente, les universités de Rouen (1967) et du Havre (1984) ne connaissent qu'une seule délocalisation en ville moyenne : celle de l'université de Rouen à Évreux.

- *Le site d'Évreux* comporte un IUT, une délocalisation du DEUG de Droit, et deux DEUG de Sciences et structure de la matière et de Sciences de la vie et de la nature. Il compte un effectif de 950 étudiants.

#### Délocalisations universitaires à Évreux

Intitulé de l'UFR	Formation	Date de création
UFR Droit, Sciences économiques et Gestion de Rouen	DEUG Droit	1990
Faculté des Sciences et des Techniques de Rouen	DEUG A Sciences et structure de la matière	1991
	DEUG B Sciences de la vie et de la nature	1995

## IUT d'Évreux

Nature de la formation ou de la recherche	Formation	Date de création
Formation initiale	Biologie appliquée	1985
	- option : Industries alimentaires et biologiques	1997
	- option : Diététique	
	Gestion des entreprises et des administrations	1989
	- option : Gestion appliquée aux petites et moyennes entreprises	1992
	- option : Finances-comptabilité	1996
	- option : Ressources humaines	1992
Formation continue	Mesures physiques	1995
	- option : Techniques instrumentales	
	Techniques de commercialisation	1993
Recherche	DU Maintenance des sites bio-industriels	1996
	DU Technico-commercial et gestionnaire en bio-industrie	1987
	DESTU Agrochimie	1987
Recherche	Laboratoire de microbiologie du froid	1991
	Laboratoire d'analyse des systèmes organiques complexes	1986
Transfert de technologie	Association Agro-hall	

- Il faut cependant mentionner ici la décision récente (27 mai 1998) du Conseil d'administration de l'université de Rouen d'ouvrir à la prochaine rentrée un département d'IUT à *Elbeuf*, rattaché à l'IUT de Rouen.

## II - LES RAISONS D'UNE SITUATION DIFFÉRENCIÉE

Elles ne tiennent ni à la structure démographique ni à celle des villes dans les régions considérées, où ces données joueraient plutôt en faveur d'un mouvement de délocalisation en Haute-Normandie ; elles sont fondées essentiellement sur des rapports de force différents établis entre les acteurs du développement universitaire et sur le retard pris par la Basse-Normandie en départements d'IUT jusqu'en 1990.

**1 - LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ET URBAINE.** La région de Basse-Normandie (1 360 000 habitants) compte 350 000 habitants de moins que celle de Haute-Normandie (1 702 000 habitants). La population de l'agglomération de Rouen (380 000 habitants) est le double de celle de Caen (192 000 habitants), qui est plus faible même que celle du Havre (254 000 habitants).

Selon la définition retenue par la Fédération des maires des villes moyennes, sont considérées comme telles les communes situées entre des seuils démographiques larges, de 20 000 à 100 000 habitants. En Basse et Haute-Normandie, les villes moyennes ont une population en général inférieure à 50 000 habitants si l'on excepte Évreux (58 000 habitants) et les six communes qui forment la communauté urbaine de Cherbourg, qui représentent un ensemble de 100 000 habitants.

Les villes d'Alençon et de Dieppe comptent chacune 43 000 habitants. Mais seule la première, située en Basse-Normandie, accueille des délocalisations, alors que la seconde, qui appartient à la zone d'influence du Havre, n'en possède pas ; elle dispose en revanche d'un fort réseau de sections de techniciens supérieurs. Vernon (30 000

habitants) et Fécamp (22 500 habitants), situées en Haute-Normandie, ne comportent pas d'implantation universitaire, contrairement aux villes équivalentes en population que sont Lisieux (28 000 habitants), Saint-Lô (27 000 habitants), ou encore Vire (14 000 habitants).

Au-delà de celle des villes ou des agglomérations, la population des départements mérite d'être prise en compte. Ceux de l'Eure et de la Manche ont une population supérieure à 500 000 habitants et sont tous deux fortement industrialisés, alors que l'Orne, qui atteint à peine 300 000 habitants et qui constitue un département rural, peine à alimenter en étudiants le chef-lieu d'Alençon.

L'évolution des populations étudiantes dans les deux académies joue en faveur de la Haute-Normandie, qui compte 49 000 inscrits dans l'enseignement supérieur, contre 32 500 pour la Basse-Normandie. Par ailleurs, les effectifs universitaires de l'académie de Rouen ont augmenté d'environ 10 000 étudiants (41%) entre 1990 et 1994, alors que la croissance a été beaucoup plus étalée en Basse-Normandie (+15 000 étudiants entre 1963 et 1993). Les prévisions à l'horizon 2020 s'inscrivent dans le prolongement de ces tendances puisqu'elles s'établissent à +4,8%, pour la Basse-Normandie, et +12,3%, pour la Haute-Normandie<sup>2</sup>.

La prise en considération de ces diverses données démographiques appelle deux observations :

- alors que l'une des justifications des délocalisations en ville moyenne a résidé dans l'opportunité de diminuer la pression sur les universités-mères, notamment lors de l'explosion des effectifs à la fin des années 1980, c'est l'académie de Rouen qui aurait dû le plus délocaliser et non celle de Caen, qui connaissait une moindre évolution de ses effectifs ;
- la simple analyse de la répartition des populations révèle que, par un effet mécanique, les implantations de Basse-Normandie - sauf celle de Cherbourg, à la localisation géographique et à l'environnement économique spécifiques - éprouveront de réelles difficultés à être viables, faute de rayonner dans des bassins économiques suffisants.

**2 - LES RAPPORTS DE FORCE ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE.** Le schéma Université 2000 a fait du développement universitaire une affaire désormais partagée entre l'État et ses représentations déconcentrées - préfets et recteurs -, les collectivités locales et, à un degré moindre, les milieux économiques et les universitaires. Ces derniers ne sont plus seuls à porter le développement de leur établissement, pour autant ils ne sauraient en être absents. Pendant longtemps, les universités se sont méfiées d'un rapprochement avec les collectivités locales, susceptibles d'attenter à leur autonomie naissante. Or, à l'expérience, ni les collectivités, ni les préfets n'ont cherché à s'immiscer dans le fonctionnement pédagogique des universités. Les collectivités locales, en définitive, se contentent d'agir sur la localisation des établissements, sur le territoire régional, ou encore sur celui des agglomérations. Cette intervention, pourtant, n'est pas neutre et peut influencer l'activité de formation ou de recherche d'un établissement. Les responsables de l'université de Basse-Normandie semblent avoir ignoré cette évidence contrairement à ceux de Haute-Normandie, soumis il est vrai à une moindre pression des collectivités.

*En Basse-Normandie, l'essaimage de l'université de Caen est visible sur le territoire même de l'agglomération, qui, en concentré, résume l'éclatement de l'université sur le territoire régional. Si le campus II apparaît comme une conséquence de la saturation du campus I, premier campus construit en France, la réalisation du campus III résulte d'un processus décisionnel controversé...*

Dans une étude consacrée à l'application du schéma Université 2000 en Basse-Normandie, le géographe Robert Hérim observe :

*"L'université a été peu présente, voire absente dans la phase de négociations d'Université 2000. Le schéma n'a pas été pour l'université l'événement et l'occasion de se définir une politique de développement, une politique claire,*

<sup>2</sup> Selon les estimations fournies par l'Atlas régional de l'enseignement supérieur en villes moyennes, édité par la Fédération des Maires des villes moyennes ; octobre 1995.

*forte et fermement affichée. En revanche, le Conseil régional, intervenant au nom de l'ensemble des collectivités concernées, a joué un rôle de premier plan, dans un bras de fer tantôt conflictuel, tantôt feutré avec le recteur et ses services*"<sup>3</sup>.

L'évaluation conduite sur le terrain confirme la pertinence de cette analyse. Le schéma Université 2000 a été principalement négocié entre la Région et les recteurs successifs, avec l'intervention d'hommes politiques influents ; l'université a subi un processus dont elle était largement écartée.

Que la Région mène le jeu peut se concevoir, mais était-elle elle-même dotée d'une politique de développement de l'enseignement supérieur cohérente ? Il est permis d'en douter. La politique conduite par la Région se révèle en matière de carte universitaire purement distributive. Elle s'exprime dans la recherche d'équilibres politiques, dans l'élaboration de dosages permettant d'obtenir le consentement ou la neutralité des villes et des partis, tous également bénéficiaires de la répartition des équipements universitaires. Des compensations s'établissent : Alençon en échange de Cherbourg, Vire en contrepartie de Lisieux... En outre la Région ne semble considérer - au sens "avoir de la considération pour" - l'université qu'à travers sa mission de recherche et la capacité des laboratoires scientifiques à s'inscrire dans une politique de recherche, effectivement volontariste, portée par la Région de Basse-Normandie.

Pour leur part, les responsables universitaires ont intériorisé à leur tour le leadership régional et s'efforcent de rentrer dans le jeu des rapports de force, utilisant par exemple les délocalisations comme un moyen de pression pour obtenir de la Région son soutien auprès du ministre de l'Éducation, pour l'octroi de postes d'enseignants. En un mot, l'attitude de l'université de Caen pourrait se résumer dans la formule lapidaire : "La Région vaut bien Vire !"...

La Haute-Normandie a déjà obtenu une deuxième université de plein exercice avec la création, il y a moins de quinze ans, de l'université du Havre. Elle a sous les yeux l'exemple bas-normand et les responsables de Rouen s'y réfèrent pour justifier leur prudence en matière de délocalisations. Surtout, l'université de Rouen entend promouvoir une politique de pôles là où celle de Caen se réclame d'une politique de sites.

La stratégie de développement que se donne l'université de Rouen dans son contrat quadriennal de développement (1996-1999) se caractérise par une démarche de pôles, "*par un mouvement de concentration des forces de l'université, par l'élaboration progressive, au niveau des deuxième et troisième cycles, de spécificités en formation-recherche, qui se structureront progressivement sous la forme de pôles de compétence universitaires*"<sup>4</sup>. Dans le cadre du contrat, l'université de Rouen entend parfaire la mise en place de deux pôles et amorcer celle d'un troisième :

- pôle Sciences de et pour l'ingénieur ;
- pôle en Chimie-biologie-santé et sciences de la terre ;
- pôle Patrimoine et aménagement (humain, culturel et naturel).

Cette démarche de pôle découle directement de la stratégie préconisée par le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Haute-Normandie (SRESR en cours d'élaboration).

Le SRESR de Basse-Normandie affirme, au contraire, une politique de sites qui permette :

- "*de poursuivre le développement des autres sites que le site de Caen, avec le souci de tirer bénéfice de leur identité (Cherbourg) ou de les doter d'une indispensable "personnalité" (cf. Alençon, Saint-Lô, en particulier, mais aussi Lisieux et Vire) ;*
- *de renforcer le site de Caen, dans le rôle moteur qui doit rester le sien... ;*

<sup>3</sup> P. BERGEL et R. HERIN, Le Schéma Université 2000 en Basse-Normandie ; Développement universitaire, politique de sites et maîtrises d'ouvrage, Plan urbain - DATAR, Centre de recherches sur les espaces et les sociétés, mars 1997, p. 7.

<sup>4</sup> Université de Rouen, "Contrat de développement 1996-1999", signé le 29.01.97, p. 3.

- de doter les différents sites d'un dispositif permanent d'observation des flux, du parcours et du devenir des étudiants, de premier cycle notamment" <sup>5</sup>.

Même si, heureusement, la stratégie caennaise fait une juste place à la volonté d'organiser une dizaine d'axes thématiques, les volontés affichées sont révélatrices : une politique de sites appartient naturellement au langage des régions, là où une politique de pôles relève du vocabulaire scientifique et d'une logique universitaire...

La région de Haute-Normandie, pour sa part, n'est pas naturellement encline à développer des délocalisations au profit de villes comme Dieppe ou Fécamp, encore que l'exemple d'Évreux montre que la collectivité régionale s'engage au-delà des clivages partisans. Mais surtout, la région de Haute-Normandie est dotée d'un réseau très dense de sections de techniciens supérieurs. Dès lors, la Région impliquée dans le fonctionnement des lycées - qui relèvent de sa compétence - n'entend pas favoriser l'émergence de concurrences universitaires, sous forme de départements d'IUT ou d'antennes. Relevons ici qu'une Région qui entend avoir une politique cohérente de délocalisations universitaires bénéficie, à travers la compétence sur les lycées et les STS, d'un réel moyen d'action et de contrôle sur la carte des premiers cycles et du post-bac en général - observation qui, *a contrario*, souligne encore la faiblesse de la politique de la Région de Basse-Normandie.

### III - DES SITES EN QUÊTE D'AVENIR

Héritières d'une histoire différente en matière de délocalisations, les deux académies normandes expriment aujourd'hui une même volonté de limiter leur diffusion sur leurs territoires régionaux et de consolider l'existant.

Le "Projet de développement stratégique" de l'université de Caen exprime ainsi l'attitude qu'entend adopter à l'avenir l'université à l'égard des délocalisations : *"Sans renoncer à toute novation, mais pour assimiler les implantations nouvelles et leur permettre de jouer un rôle efficace, l'université s'attachera à conforter l'existant plutôt qu'à poursuivre, dans des conditions souvent extrêmement difficiles, une politique d'essaimage que de stricts motifs pédagogiques ne justifient pas"* <sup>6</sup>. Le balancement des phrases indique que la voie n'est pas absolument fermée pour des implantations nouvelles, - il convient en effet de respecter l'engagement pris par le contrat de plan État-Région, de créer des départements d'IUT à Vire... -, mais que la volonté est prise de mettre un terme au mouvement de délocalisations. Peut-être, diront certains, parce qu'il n'y a plus guère de sites susceptibles d'être délocalisés...

On retrouve la même fermeté en Haute-Normandie, mais assortie, - et ce peut être lourd de conséquences pour Évreux -, d'une relative indifférence à la question des délocalisations. Or, il est symptomatique d'observer que le développement universitaire en villes moyennes n'a nullement été un enjeu de la campagne électorale lors du changement de président de l'université de Rouen. Ce point n'a été débattu par aucun des trois candidats. Le contrat quadriennal de l'université de Rouen (29.01.1997) se contente de souligner à propos d'Évreux : *"La réflexion sur le site d'Évreux se poursuit dans le cadre de la procédure liée à la mise en place du SRESR de Haute-Normandie"* <sup>7</sup>. Le SRESR, dans sa dernière version d'avril 1997, ne consacre, en un document de 56 pages, que quatre courtes mentions au site d'Évreux.

Dans un même souci de rationalisation de la carte universitaire, les deux académies mettent un terme à un processus de développement en villes moyennes, qui s'exprime à la fois en un refus de nouvelles délocalisations, mais aussi dans une volonté unanime, et également fondée, de ne pas favoriser sur l'un quelconque des sites l'émergence d'une université nouvelle de plein exercice, laquelle n'est nulle part sérieusement réclamée, même à Cherbourg.

<sup>5</sup> SRESR de Basse-Normandie, 6 octobre 1995, op. cit. p. 3.

<sup>6</sup> Université de Caen, "Projet de développement stratégique ; proposition de l'Université de Caen pour le SRESR de Basse-Normandie", 2 juin 1995, p. 3.

<sup>7</sup> Op. cit. p. 3.

Il faut s'en réjouir, mais aussi s'interroger sur le devenir de sites auxquels il est désormais interdit de rêver. Si les universités entendent canaliser des sites existants, elles doivent assumer une double responsabilité à leur égard :

- s'interroger sur les conditions de viabilité des sites délocalisés ;
- doter les sites d'un projet.

### 1 - LA VIABILITÉ DES SITES DÉLOCALISÉS

A travers les deux régions normandes, on peut vérifier combien les délocalisations universitaires sont tributaires de données politiques, géographiques, économiques, qui influent directement sur les conditions même du développement d'un site ; ce qui les place dès lors dans des situations de fonctionnement pédagogique et scientifique très inégales.

**Les conditions politiques de développement d'une délocalisation sont partout réunies.** Nulle part le soutien des collectivités locales ne semble faire défaut aux antennes et départements d'IUT. Nous sommes en présence d'une coopération verticale Région,/Département/villes. Dans ces dernières, souvent même le partage des implantations universitaires est un facteur de coopération intercommunale, l'université étant portée par une communauté urbaine (Cherbourg, Alençon), ou un district (Évreux).

En investissement, un effort exceptionnel a été réalisé par la Région de Haute-Normandie pour le financement du schéma Université 2000 : la répartition est la suivante <sup>8</sup> :

- Région : 426,86 MF ;
- MEN : 261,74 MF ;
- FEDER : 68,70 MF ;
- Départements : 40 MF ;
- Groupements de communes : 40 MF ;
- Autres : 0,55 MF.

En Basse-Normandie, on trouve une situation plus normale d'effort paritaire entre l'État et les collectivités locales <sup>9</sup> :

- MEN : 283,17 MF ;
- Région: 128,49 MF ;
- Groupements de communes : 31,29 MF ;
- Départements : 20,11 MF ;
- Villes : 13,28 MF ;
- FEDER : 12,81 MF ;
- Autres : 10,22 MF.

Dans l'ensemble, les réalisations architecturales des bâtiments sont de très grande qualité, notamment à Cherbourg et à Évreux, les constructions d'Alençon appelant un avis plus réservé.

Plus discutable est la localisation sur sites des équipements universitaires. A Évreux, l'IUT et l'antenne universitaire sont à deux extrémités opposées de la ville. Compte tenu de la dimension de celle-ci, ce n'est pas constitutif d'une gêne irrémédiable, mais c'est suffisant pour rendre difficiles les relations entre les étudiants d'IUT et ceux des DEUG installés sur le site de Tilly. A Cherbourg, le site universitaire est implanté sur la commune

<sup>8</sup> Chiffres donnés par : N. TIMORS : Évaluation quantitative du schéma Université 2000, Ministère de l'Éducation Nationale, août 1996.

<sup>9</sup> Idem.

d'Octeville, à deux ou trois kilomètres du centre, en banlieue pavillonnaire ; le site de Damigny est à la même distance du centre d'Alençon. Il en résulte pour ces deux sites de véritables difficultés de transport pour les étudiants et leur isolement par rapport aux centres-villes, ce qui est paradoxal lorsqu'on sait combien les villes moyennes comptent sur la population étudiante pour l'animation de leur centre.

En fonctionnement, les collectivités locales font un effort très substantiel à l'égard des établissements universitaires. Ensemble, ceux de Cherbourg reçoivent 1,10 MF par an, répartis entre le Conseil régional, le département de la Manche, la Communauté urbaine, auxquels s'ajoutent cinq postes d'ATOS.

Le département de l'Eure et la ville d'Évreux participent à hauteur de 1,60 MF au fonctionnement pédagogique des DEUG ; ces collectivités contribuent, par ailleurs, au financement de l'IUT et à la valorisation de la recherche. Le Conseil général de l'Eure finance, pour sa part, quatre postes d'ATOS.

On retrouve dans les sites évalués, sauf à Évreux, une pratique de majoration des heures complémentaires destinée à encourager les enseignants des universités-mères à dispenser des cours dans les délocalisations. Ainsi, le Conseil général de l'Orne majore de 75 % l'heure d'équivalent TD pour tous les enseignements effectués en DEUG. Cet usage peut comporter des effets pervers.

**Les conditions géographiques mériteraient d'être mieux considérées.** Le développement de l'enseignement supérieur en villes moyennes est évidemment fonction de la distance du site considéré par rapport à l'université-mère.

La situation de Cherbourg, à l'extrémité du Cotentin, à près de deux heures d'automobile de Caen, incite les étudiants du département de la Manche à s'inscrire sur place, au moins en DEUG et en IUT, eu égard à l'éloignement de la capitale régionale. C'est aussi le cas pour Alençon, située à 1 h 30 de Caen ou encore pour Évreux, à 1 h 15 de Rouen. Ces conditions ne sont réunies ni pour Lisieux, à vingt minutes de train de Caen, ni pour Vire, à soixante kilomètres, indépendamment de la taille modeste de ces deux villes.

Au demeurant, les délocalisations doivent également être considérées par rapport à des zones d'attractivité extra-régionales. Évreux est à une heure de chemin de fer de la gare Saint-Lazare et nombre d'étudiants de l'Eure sont attirés par la capitale, tout comme ceux d'Alençon par Le Mans dont l'université est à quarante minutes.

**Le contexte économique est déterminant pour la réussite des délocalisations.** Parmi les sites considérés, celui de Cherbourg paraît réunir les meilleures conditions économiques pour un déploiement de l'enseignement supérieur. La présence, dans la région de Cherbourg, de l'usine de retraitement de déchets radioactifs COGEMA de La Hague, de la centrale nucléaire de Flamanville, de la Direction des constructions navales, permet de réunir des compétences autour de la thématique de "l'environnement contrôlé-maîtrise d'ambiance", visant à la fois à protéger l'homme et son environnement par rapport au produit (radioactif, toxique) et le produit et son environnement par rapport à l'homme (qualité, progrès, pureté...). Face à cette thématique très porteuse pour l'avenir industriel, la réponse universitaire paraît adaptée, à travers l'École d'ingénieurs de production, l'IUT de Cherbourg-Manche (département Génie industriel et maintenance), le Centre régional d'innovation et de transferts technologiques - nucléaire, biologie, chimie (CRITT-NBC), le Laboratoire universitaire de sciences appliquées de Cherbourg (LUSAC), le Laboratoire de radio-écologie marine (LRM-LEA) et Intechmer. Le site de Cherbourg, qui connaît des difficultés économiques depuis la fin du grand chantier de La Hague (celui-ci a compté jusqu'à 11 000 personnes), souffre aussi des incertitudes pesant sur les carnets de commande de l'Arsenal après 2002 ; il n'en reste pas moins que les responsables du site cherbourgeois jouent une parfaite coopération avec les forces industrielles du site, justifiant l'existence d'implantations universitaires et des spécialisations qui trouvent mieux à se développer à Cherbourg qu'elles ne pourraient le faire sur le site de l'université-mère.

On retrouve à Évreux un même souci d'articulation aux spécificités industrielles du site, tant en matière de formation continue<sup>10</sup> qu'en matière de transfert de technologie, notamment dans les secteurs de la microbiologie du froid et de la chimie fine, à travers les laboratoires LASOC et LMF, et encore les plates-formes AGRO-HALL et ADIP.

L'IUT d'Alençon a accédé en 1998 au statut d'IUT de plein exercice, ce qui peut expliquer qu'il ne s'intègre pas aussi fortement dans le tissu industriel de l'Orne que ne le font les IUT de Cherbourg et d'Évreux, dans leurs sites propres. En l'état, les enseignants-chercheurs de l'IUT ne sont pas vraiment en mesure de développer leurs recherches personnelles sur place. Lorsque l'IUT sera à même de définir son projet, au sein de son Conseil d'administration, s'opérera peut-être une meilleure relation avec le pôle de plasturgie de l'Orne (École d'ingénieurs de plasturgie, Institut supérieur de plasturgie-ISP), contrôlé par la Chambre de commerce et d'industrie ; cette démarche est d'ores et déjà amorcée à travers une convention conclue entre l'ISP et le département Génie mécanique et productive en janvier 1997.

Il reste que l'on peut constater, à Cherbourg comme à Évreux, que les IUT constituent bien l'équipement d'excellence des villes moyennes du fait de la capacité des équipes enseignantes à résider sur place, à nouer des contacts avec les entreprises en matière de stages, d'insertion des étudiants, de valorisation de la recherche. Il faut cependant que les enseignants-chercheurs puissent exercer leur mission de recherche en relation avec les centres de recherche de l'université-mère. Pour leur part, les chefs d'entreprise - et l'exemple d'Évreux est ici très probant - jouent la carte des IUT par leur présence au Conseil d'administration, mais surtout par l'accueil des diplômés, le soutien aux anciens élèves, ou encore les commandes de recherche ou le recours à la formation continue universitaire.

## 2 - L'ENJEU DES PROJETS DE SITES

**La gestion des sites.** La taille d'une délocalisation - 1 000 étudiants au maximum en Normandie - ne saurait dispenser d'un effort de structuration, d'autant plus indispensable que sur ces villes moyennes n'existe aucune tradition de ce qu'est un enseignement supérieur et que, souvent, tout est à inventer. En premier lieu, il convient de faire aller ensemble des composantes universitaires qui risquent de s'ignorer, faute de pratiques communes. Est ainsi posée la question d'une instance de coordination du site.

Ici encore l'exemple de Cherbourg est le plus probant. Un délégué général, professeur d'université, est désigné par le président de l'université de Caen, pour le représenter et surtout pour assurer l'unité du site. L'actuel délégué, professeur à l'UFR de Sciences et directeur de l'École d'ingénieurs de Cherbourg, assume pleinement cette responsabilité de coordination en matière scientifique et pédagogique, et, à un degré moindre il est vrai, pour la vie de l'étudiant. Sa tâche se trouve d'ailleurs facilitée par le fait que l'école d'ingénieurs, l'IUT et le DEUG Sciences occupent un même site.

Sur le site d'Alençon, un maître de conférences représente également le président de l'université de Caen, mais semble n'assumer qu'une fonction représentative et scientifique ; cette responsable n'intervient par exemple nullement dans le fonctionnement pédagogique de l'antenne de droit.

Le président de Rouen n'a pas, pour sa part, de représentant à Évreux, où l'on observe une structuration verticale liée aux UFR de Sciences et de Droit qui ont chacune un coordonnateur pédagogique sur le site. Un système d'alternance voit se succéder les coordonnateurs pour la gestion de l'antenne délocalisée, mais dans une tâche qui relève plus de l'intendance du bâtiment universitaire de Tilly que d'une fonction réelle d'animation de site. Ainsi, à Évreux, il n'existe pas de coordination de site, ni pédagogique, ni administrative, qui permette notamment d'établir des liens entre l'IUT et les antennes de DEUG délocalisées, et qui puisse aussi servir d'interlocuteur, notamment aux collectivités locales et aux entreprises.

<sup>10</sup> En ce domaine, les implantations universitaires de Cherbourg semblent plus prudentes et respectueuses d'une compétence jalouse de la Chambre de commerce et d'industrie présente sur le marché concurrentiel de la formation continue.



Outre le rapprochement des composantes sur un même site, l'intégration des délocalisations au sein de l'université de rattachement devrait constituer une des missions de coordination de site. Or, en général, le sentiment d'appartenance à une même communauté universitaire, celle de l'université-mère, est très peu partagé par les étudiants, voire par les ATOS : ces derniers expriment une certaine amertume à l'égard de l'université, notamment des services centraux. L'impression d'abandon par l'université-mère qui méconnaîtrait les difficultés de ses délocalisations est très sensible. Partout est posé le problème de l'insuffisante dotation en personnel ATOS, qui conduit par exemple à multiplier les CES à Cherbourg, site où les ATOS semblent les oubliés du mouvement des personnels.

Les étudiants disent aussi n'avoir de contact avec l'université-mère qu'à l'occasion des inscriptions qui obligent à un déplacement considéré comme lointain et inutile.

Sur chaque site, des problèmes différents mais réels sont soulevés :

- absence de conseiller d'orientation à Alençon ainsi que de service de santé universitaire, lequel est, en revanche, remarquablement organisé à Évreux ;
- difficultés d'accès à la documentation : c'est un problème en cours de résolution à Alençon, mais encore sensible à Cherbourg ; les enseignants réunis en une commission pluridisciplinaire procèdent aux acquisitions documentaires, alors que la bibliothèque ne fonctionne qu'avec un agent (employé de bibliothèque) et des CES.

Sur tous les sites, les rencontres avec les étudiants ont permis de constater une attitude ambivalente. D'une part, les étudiants expriment leur satisfaction d'étudier et de vivre loin de l'université-mère et de la grande ville "inhumaine". Tous louent la convivialité des villes moyennes et l'attention que leur portent un corps enseignant facile d'accès, voire des personnels administratifs très investis. Partout, les étudiants disposent de locaux de qualité avec les équipements correspondants, y compris en matière scientifique. L'antenne d'Évreux possède, par exemple, une bibliothèque remarquable et les implantations du CROUS, en matière de restauration universitaire, sont aussi très satisfaisantes.

Mais les étudiants considèrent aussi qu'ils ont droit en tous domaines, notamment sportifs, culturels, documentaires, à la totalité des prestations que les sites des universités-mères sont susceptibles d'offrir, sans évaluer vraiment les coûts de ces équipements rapportés au nombre des usagers dans les villes moyennes. Or, souvent semble se poser un problème de surcapacité des équipements dans les délocalisations (cf. notamment à l'IUT d'Alençon) et du coût que représente pour la collectivité ce type d'implantation.

**Le devenir des sites.** Au-delà de la gestion quotidienne des sites, les villes moyennes ont besoin de lieux où les partenaires - universités, collectivités locales, milieux économiques - débattent du projet collectif d'enseignement supérieur et de ses perspectives.

Un suivi distancié, une évaluation continue des délocalisations par ceux-là même qui s'investissent pour leur développement, apparaît indispensable. Ainsi, il apparaît utile que les partenaires s'interrogent avant toute extension d'une antenne sur la réalité de son attractivité. En Basse-Normandie, par exemple, la prolifération des départements d'IUT, la multiplication des antennes, à côté de celles des STS ou des classes préparatoires, conduisent les diverses formations à se disputer un produit qui devient rare sur le marché : le bachelier, notamment le bachelier scientifique.

Convient-il à Alençon de créer un nouveau DEUG ? L'idée d'un DEUG de Géographie ou d'Histoire est parfois avancée. Or, il n'existe aucune instance où les responsables universitaires puisse débattre avec leurs interlocuteurs locaux d'une question de ce type.

A Évreux, les collectivités locales s'estiment écartées d'une réflexion essentielle : la création éventuelle de seconds cycles. Déjà peu associées aux évolutions des options scientifiques des DEUG, elles réfléchissent sur deux projets d'IUP, qui ne semblent guère à l'ordre du jour du côté de l'université.

La concertation nécessaire entre les parties prenantes du développement universitaire des villes moyennes s'effectue pour partie, à Alençon et à Cherbourg, dans les comités de sites prévus par la procédure Université 2000. Mais ces instances lourdes où siègent préfet et recteur se réunissent peu et s'organisent autour d'un programme désormais achevé.

Le site d'Évreux est dépourvu d'instance de concertation : il n'existe aucune relation entre les DEUG et l'IUT. En revanche, Alençon s'est dotée d'une "Association de gestion et de promotion du site universitaire d'Alençon-Damigny", structure qui a le mérite d'exister, mais dont il reste à faire l'instance de réflexion sur le développement universitaire de la ville. Il convient de noter aussi qu'à Évreux, comme prochainement à Alençon, les IUT, de plein exercice, peuvent utiliser leur Conseil d'administration comme lieu de réflexion prospective.

C'est encore à Cherbourg que l'on trouve la concertation la plus poussée entre les partenaires. Elle s'exerce au sein de l'Association pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée dans le Nord-Cotentin (APDESRANC). Présidée par un représentant de l'industrie, elle a accompagné les délocalisations après l'ouverture des deux premiers départements d'IUT ; elle a joué un rôle important pour les délocalisations du DEUG Sciences, du DEUG LEA et pour la création de l'école d'ingénieurs. Cette association assure le financement d'emplois IATOS et de surcoûts pédagogiques à partir des subventions versées par les collectivités qui participent, par son intermédiaire, aux frais de fonctionnement des établissements. Les responsables de cette association ont décidé de la dissoudre, fin 1997, et une nouvelle association doit être créée. Cette dissolution se veut un geste fort à l'adresse notamment de l'université, qui est interpellée sur l'ambition qu'elle entend donner au développement universitaire cherbourgeois, laquelle devrait se trouver exprimée dans l'objet social de la nouvelle association.

#### **IV - CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

Les villes moyennes se sentent aujourd'hui au milieu du gué et ont besoin de construire un avenir que les universités-mères hésitent à dévoiler. L'absence de lieu de concertation fort sur site traduit peut-être les craintes des universités d'être entraînées dans des dynamiques qu'elles savent avoir du mal à maîtriser. Pour autant, l'absence de concertation locale ne saurait constituer une réponse aux questions légitimes que posent notamment les collectivités locales qui se sont fortement impliquées dans le développement universitaire.

Au moment où s'organise le "Pôle universitaire normand" et où une association réunit les présidents des universités, qui se regroupent à leur tour après que les directeurs d'IUT de Normandie ont eux-mêmes fondé leur conférence inter-régionale, il convient que ces instances réfléchissent ensemble sur la carte universitaire. La question du développement universitaire en villes moyennes était certainement difficile à appréhender dans une relation entre collectivités locales et universités. Ces dernières devraient pouvoir mieux exprimer leur politique en se réclamant d'une réflexion inter-universitaire commune.

## I - PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS

*L'université de Caen*, propose des enseignements pluridisciplinaires associés à un grand nombre de formations professionnalisées dans tous les secteurs ; en 1997, elle accueillait 27 400 étudiants.

Créée en 1966, *l'université de Rouen*, qui se diversifie sur plusieurs sites, connaît une croissance particulièrement forte et compte 28 500 étudiants.

Lors de sa création en 1984, *l'université du Havre* a orienté son offre de formations vers des thématiques professionnelles liées au transport et au commerce international ; elle tend désormais à se diversifier vers les formations générales pour regrouper 7 200 étudiants en 1997.

*L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, qui appartient au réseau INSA, propose à 966 étudiants, sur 5 ans après le bac, des formations spécialisées en chimie, énergétique, mathématiques et mécanique.

*L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen* forme, en 3 ans, 432 étudiants en génie informatique, instrumentation, micro-électronique, chimie et matériaux.

Près de 2 800 enseignants-chercheurs (1 134 à Caen, 1 100 à Rouen, 330 au Havre, 51 à l'INSAR et 168 à l'ISMRA) assurent ainsi, dans 19 unités de formation et de recherche, 6 instituts universitaires de technologie, 5 instituts universitaires professionnalisés, 2 instituts de préparation à l'administration générale, 2 instituts de formation des maîtres et 4 écoles d'ingénieurs (en comptant l'École d'ingénieurs de Cherbourg et l'Institut supérieur d'études logistiques du Havre), la formation de plus de 63 000 étudiants.

Totalisant 120 laboratoires de recherche dont 43 associés au CNRS, 4 à l'INSERM et 1 à l'INRA, les 5 établissements normands ont une dotation en personnel IATOS de 573 postes pour l'université de Caen, 467 pour celle de Rouen, 163 pour celle du Havre, 86 pour l'INSAR et 118 pour l'ISMRA.

RELATIONS  
ENTRE  
ÉTABLISSEMENTS

## II - ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Si les rapports entre les universités normandes sont anciens, tant sur le plan de la formation que sur celui de la recherche, les forces nées de la rivalité historique entre les trois villes les ont longtemps distendus. Jusqu'à une date récente, les collaborations n'étaient pas institutionnalisées et ne résultaient que d'initiatives individuelles d'enseignants ou de chercheurs, voire de responsables de composantes universitaires.

C'est seulement en 1993 que les trois établissements d'enseignement supérieur ont eux-mêmes décidé de tisser progressivement des liens plus solides. Ce rapprochement a été facilité par la création du réseau Normandie-Métropoles entre les villes de Caen, Rouen et Le Havre.

A l'instar des pôles universitaires européens apparaissant dans plusieurs grandes villes françaises, un regroupement des énergies et des compétences a été décidé par les responsables universitaires normands : ils ont

voulu constituer un ensemble plus aisément identifiable à l'étranger et de taille à peser au plan hexagonal, tout en développant des relations internationales à l'échelle de l'Union européenne, sans pour autant compromettre des liens traditionnels avec le sud de l'Angleterre.

Une convention de coopération a donc été signée en mars 1995 entre les trois universités, puis étendue en janvier 1996 aux deux écoles d'ingénieurs de Caen et de Rouen. Ce "Pôle universitaire normand" omnidisciplinaire, basé sur la complémentarité des établissements tant en recherche qu'en formation (avec les deux IUFM), a reçu le soutien des préfetures de Région, des Conseils régionaux et des Conseils économiques et sociaux de Haute et Basse-Normandie. Les contrats quadriennaux respectifs des trois universités font état de cette volonté de mise en place d'éléments de politique communs.

### III - LA CONVENTION DE COOPÉRATION

La convention évoque les enjeux économiques, sociaux et culturels futurs, l'appartenance à un certain nombre d'ensembles à vocation de développement déjà constitués, ainsi que la nécessité d'un rapprochement des deux régions administratives normandes dans le cadre de l'aménagement national du territoire et au regard de la proximité de l'Île-de-France.

Les signataires proclament leur volonté de collaboration dans tous leurs domaines d'activité, en précisant que, lorsque l'un sera à la recherche de nouveaux partenaires dans un secteur donné, il s'adressera en priorité aux deux autres.

Les secteurs et la nature des collaborations sont précisés ainsi :

- la recherche : études doctorales ; création d'écoles doctorales ; cohabilitations de DEA ; valorisation de la recherche avec possibilité, le cas échéant, d'élaborer des positions communes dans les négociations avec les grands organismes de recherche ;
- formation initiale et continue : échanges afin d'organiser la complémentarité ;
- mission d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants avec, notamment, la publication d'un guide des études ;
- services communs de la documentation (fonds spécifiques, complémentarité des collections, réseaux documentaires...) ;
- relations internationales : conclusion de conventions communes avec des établissements étrangers ;
- activités culturelles et sportives : informations réciproques et échanges ;
- collaboration en matière de gestion : tous les moyens d'échanges d'information sont concernés (échanges d'expériences et visites de personnels).

### IV - MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

Signée en mars 1995, cette convention n'est entrée en vigueur qu'en 1996, à l'occasion de la signature des contrats d'établissements dans le cadre desquels ont été "provoquées" les premières actions communes sous la forme :

- d'écoles doctorales ;
- de DEA cohabilités ;
- d'équipes de recherche labélisées pluri-établissements.

Depuis lors, les réunions de concertation entre les dirigeants ont été plus fréquentes et régulières, rassemblant, tous les deux mois environ, trois à quatre responsables de chaque université (le président, un ou deux vice-présidents et le secrétaire général) et un ou deux des deux instituts (ISMRA et INSAR). Aucun procès-verbal n'a malheureusement été rédigé.

Seul est disponible celui de la réunion du 1er janvier 1997, à laquelle assistaient pour la première fois les directeurs des écoles d'ingénieurs. Prenant acte des résultats obtenus dans les domaines de la recherche et de la formation, les participants ont travaillé, d'une part, à l'élaboration des projets communs décrits ci-après, d'autre part, à la structuration de l'ensemble en un Pôle universitaire normand.

## 1 - PROJETS ET RÉALISATIONS

Installé géographiquement à Caen sur le campus Côte-de-Nacre, et initialement doté de deux emplois, le Pôle est d'abord un centre d'information et de ressources pour les partenaires et les membres. Présentant ses objectifs et réalisations au colloque du Club des réseaux de ville organisé à Dunkerque le 11 septembre 1998, il a également été présent au colloque international "Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les formations d'ingénieurs et dans l'industrie" organisé à Rouen du 18 au 20 novembre 1998.

### Vie institutionnelle

**Formation permanente.** Une concertation a été décidée pour la formation permanente et la préparation aux concours de recrutement des personnels IATOS afin d'utiliser au mieux les compétences dispersées sur les cinq établissements et de créer des préparations communes à certains concours. Les secrétaires généraux sont associés à cette initiative.

**Organisation.** Chaque université a présenté son propre schéma institutionnel afin d'en analyser les avantages et inconvénients.

**Outils nationaux de gestion.** Les établissements ont convenu d'échanger leurs expériences sur les logiciels déjà utilisés (ou en voie de l'être) : gestion comptable et financière-Nabuco, gestion et inscription des étudiants, des examens et des diplômes-Apogée, et enfin gestion des personnels-Harpège.

**Concertation en matière de politique d'établissement.** Pour faire mieux apparaître auprès de leurs différents partenaires l'intérêt de leur rapprochement, les cinq établissements ont préparé une plaquette décrivant le poids de leurs compétences réunies et leurs spécificités (pôles de formation et de recherche) ainsi que leurs complémentarités. Après une longue mise au point due à des difficultés de présentation, ce document a été publié en mars 1998.

Un guide commun des études, subventionné par les deux Régions, l'Association Normandie-Métropoles et le ministère de tutelle, a été mis au point à l'intention des étudiants. Toutes les formations offertes, avec ou sans cohabilitation, y sont décrites.

Les responsables signalent plus particulièrement cinq dossiers en cours d'élaboration : un programme normand de recherche en gestion ; un projet de collaboration interdisciplinaire (auquel participe l'université du Mans) associant les technologies de l'information et de la communication ainsi que les sciences humaines et sociales ; la poursuite à Rouen, pour l'insertion professionnelle des docteurs, des doctorales organisées à Caen en 1997 ; une formation spécialisée au cours du premier trimestre 1998-1999 avec le concours de l'Institut national de la propriété industrielle ; l'approfondissement de la concertation pour l'accueil des handicapés (étudiants ou personnels) afin de soumettre un projet commun à l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon.

### Vie étudiante

**Accueil et orientation.** La formule caennaise d'un "SVP Étudiant", véritable interface entre l'étudiant et l'université, sera analysée afin de permettre l'implantation du modèle au Havre et à Rouen ; symétriquement, des informations complètes sur l'expérience rouennaise du Forum des nouveaux bacheliers ont été transmises à Caen.

**Projets socio-culturels.** Le principe d'expositions tournantes a été adopté, ainsi que la réalisation plus systématique de rencontres culturelles et sportives. Dans le cadre de l'opération "Science en fête", il a été envisagé de

présenter dans un établissement ou la ville de rattachement les activités de recherche des autres membres du réseau normand. Un premier concours photo vient d'être organisé avec succès par le Pôle universitaire normand.

Sur le modèle de la Maison de l'étudiant de Caen, un projet est en cours de réalisation sur le campus rouennais et à l'étude sur le campus havrais. Les responsables culturels des trois universités doivent se réunir pour confronter leurs expériences.

**Objectifs 1998.** A court terme, le Pôle s'est assigné un certain nombre d'objectifs prioritaires : rassembler et promouvoir les compétences à offrir aux étudiants, aux entreprises et aux collectivités ; développer les activités scientifiques du Pôle ; soutenir au plan scientifique les projets communs aux collectivités régionales ; développer les coopérations internationales scientifiques du Pôle et les relations avec l'Union européenne ; entretenir une base de données des formations supérieures et de la recherche dans les deux régions ; coopérer en matière de gestion des établissements.

**2 - STATUT DU PÔLE UNIVERSITAIRE NORMAND.** Pour assurer l'identité et la pérennité de l'ensemble, une structure juridique indépendante de celle des établissements était nécessaire. Appréciée pour sa souplesse et son ouverture, la formule de l'association type loi 1901 a été retenue, tant en raison de sa facilité de mise en oeuvre que de la possibilité offerte aux composantes de la contrôler en permanence. Ce choix n'est pas figé ; l'article 1er des statuts considère l'association comme une étape vers la création d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Aux dispositions traditionnelles (perte de la qualité de membre, quorum, mandats), les statuts ajoutent des précisions sur :

- le siège social, tournant, qui est fixé pour deux ans dans l'établissement dont le président préside l'association ; cette disposition ne peut être modifiée que par l'assemblée générale à la majorité des 5/7ème ; Le Havre a été désigné comme siège des deux premiers exercices ; la présidence sera ensuite assurée successivement par Rouen et Caen ;
- la distinction entre membres actifs (les trois universités et les deux écoles d'ingénieurs) et membres associés (les deux IUFM) : l'admission de nouveaux associés exige l'unanimité des actifs. Tous s'engagent à acquitter une cotisation. Les deux recteurs-chanceliers sont invités à l'assemblée générale ordinaire ;
- la composition des représentations : si chaque établissement membre dispose d'une voix, une université, une école et un IUFM désignent respectivement quatre, deux et un membres à l'assemblée générale ;
- le bureau, qui est constitué d'un représentant de chacun des membres actifs et dont la présidence revient au président de l'association ;
- les ressources du Pôle, qui comprennent les cotisations des membres, les subventions de l'État et des autres collectivités publiques, les dons, ainsi que les produits des prestations effectuées par l'association et les participations financières des membres aux activités de l'association. Un commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale assure le contrôle de la comptabilité (les projets de budget pour 1998 et 1999 figurent en annexe).

**3 - REMARQUES.** Alors que les initiatives et les soutiens des collectivités - Normandie-Métropoles, les deux Régions et leurs Conseils économiques et sociaux - sont soulignés, y compris au plan financier (ce que confirment les projets de budget), on peut s'étonner de ce que les collectivités territoriales et les chambres de commerce soient absentes de ce pôle.

Cette volonté des universitaires de ne pas coopter d'autres membres dans un premier temps est délibérée. Le souci de faire d'abord du concret, mais aussi de mettre à l'épreuve l'aptitude du Pôle et de ses fondateurs à travailler ensemble et à entreprendre des actions collectives durant les premières années, l'explique. Les collectivités publiques pourront être concernées lors de la seconde étape envisagée, celle du GIP.

Cette perspective n'est sans doute pas injustifiée, mais il convient que les membres de l'association n'oublient pas les contraintes de fonctionnement d'un GIP. Ils ne doivent pas non plus imaginer pouvoir cantonner leurs partenaires publics, à quelque niveau qu'ils se situent, à un rôle de bailleur de fonds muet. L'expérience vécue montre

que le meilleur moyen de préserver l'autonomie et de ne pas être traité comme un acteur subalterne de l'aménagement du territoire ne consiste pas à ignorer les réalités du pouvoir de décision.

## V - LES FORMATIONS

**1 - LE PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.** Chaque université a mis en oeuvre toute la palette des DEUG, probablement sans concertation : la croissance du nombre d'étudiants a été telle que la consultation ne semblait pas s'imposer, les effectifs justifiant l'existence de chaque DEUG.

Les trois universités délivrent :

	Caen	Rouen	Le Havre
DEUG Droit, AES, Économie et Gestion	X	X	X
DEUG Lettres et Langues	12 mentions	7 mentions	1 mention
DEUG Sciences humaines et sociales	5 mentions	5 mentions	2 mentions
DEUG Sciences de la matière	X	X	X
DEUG Sciences de la vie	X	X	X
DEUG Mathématiques, informatique et application aux sciences	X	X	X
DEUG STAPS	X	X	
DEUG Art	X	X	
DEUG Technologie industrielle, mention génie des systèmes			X

x = présence du DEUG

*A priori*, la Normandie a un nombre suffisant de DEUG. Si concertation il doit y avoir à l'avenir, ce n'est pas pour l'implantation de nouveaux DEUG, mais pour le maintien de certaines options, principalement en lettres et sciences humaines. Par contre, on constate que seule l'université de Rouen a créé, en nombre très limité, des DEUST, à savoir : DEUST Automatique et informatique appliquée à la gestion de la production, DEUST Gestion et organisation des activités physiques.

## 2 - LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Les IUT normands ont noué, depuis août 1995, des relations de coopération qui se sont concrétisées par :

- plusieurs réunions entre les directeurs, les présidents de CA et les responsables administratifs ;
- l'organisation de rencontres "sport-art-technologie" entre étudiants et personnels des 5 IUT. La première s'est tenue au Havre le 6 juin 1996 (500 participants), la seconde à Caen en mai 1997.

Pour formaliser cette collaboration et la cadrer, les 6 IUT (création récente à Alençon) ont créé une association régie par la loi de 1901, appelée "Normandie-IUT", dont les statuts ont été élaborés et déposés en 1997. Cette association a pour objet d'assurer la promotion des IUT normands et de mettre en place une structure de concertation pour coordonner le développement des IUT normands en matière de formation initiale ou continue, d'opérations de recherches, de transfert de technologie, de relations internationales.

**Place des IUT dans le Pôle universitaire normand.** Dotés du statut de composantes relevant de l'article 33 de la loi sur l'enseignement supérieur, les IUT font partie intégrante des universités de rattachement. Il y a donc lieu de fixer les liens qui doivent exister entre l'association des universités normandes et l'association des IUT.

Cette entité ne peut être qu'un organe de réflexion sur le développement et la création de départements d'IUT, la décision appartenant à l'université.

**Répartition des départements d'IUT.** Le tableau ci-après indique la nature et la répartition géographique des 36 départements d'IUT répartis en 6 IUT de plein exercice et 2 antennes (Lisieux et Saint-Lô) ; 14 relèvent du secteur tertiaire, 22 du secteur secondaire.

#### Départements d'IUT en Normandie

Intitulé des DUT	Localisation	Rouen	Évreux	Caen	Alençon	Cherbourg	Lisieux	Saint-Lô	Le Havre	Total
<b>Secteur secondaire</b>										
Chimie		X								1
Mesures physiques		X	X	X						3
Génie électrique et Informatique industrielle		X				X			X	3
Génie thermique et Énergie		X						X		2
Génie chimique		X		X						2
Biologie appliquée			X	X						2
Informatique				X					X	2
Génie mécanique et Productique					X				X	2
Gestion logistique et Transport					X				X	2
Organisation et gestion de la productique					X					1
Génie industriel et Maintenance						X				1
Génie civil									X	1
<b>Secteur tertiaire</b>										
Carrières juridiques		X								1
Techniques de commercialisation		X	X	X		X	X		X	6
Gestion des entreprises et des administrations			X	X		X			X	4
Information et Communication				X					X	2
Carrières sociales									X	1
Hygiène, sécurité, environnement									X	1
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>37</b>

Depuis la dernière évaluation, basée sur des données de l'année 1990, le nombre de départements d'IUT a pratiquement doublé. On peut raisonnablement se demander s'il était pertinent de multiplier et d'émettre certaines créations, et si cette situation ne résulte pas d'une pression des collectivités territoriales, elles-mêmes préoccupées par des contraintes d'aménagement du territoire.

Une analyse fine des spécialités enseignées montre que certaines créations ne se justifiaient peut-être pas. En effet, on constate qu'en Normandie ont été créés :

- dans le secteur tertiaire : 6 DUT Techniques de commercialisation, 4 DUT Gestion des entreprises et des administrations ;

- dans le secteur secondaire : 3 DUT Mesures physiques, 3 DUT Génie électrique et Informatique industrielle.

Soit 16 départements concentrés sur 4 spécialités. La Normandie peut-elle offrir des débouchés à tous les titulaires de diplômes d'IUT ? Les responsables d'IUT interrogés ne semblent pas inquiets mais ils précisent quand même que, dans certains départements (GEA, par exemple), les étudiants se placent de plus en plus difficilement et que, dans d'autres, un étudiant sur deux, ne pouvant entrer dans la vie active une fois titulaire d'une DUT, poursuit ses études.



L'offre étant supérieure à la demande, la qualité du recrutement en IUT risque d'en souffrir.

**Recommandations.** La première s'impose d'elle-même. Il convient de marquer une pause dans la création de nouveaux départements d'IUT en Normandie (même si certaines créations ont été prévues dans des schémas régionaux ou contrats d'établissements) ou, à tout le moins, ne créer que des DUT qui correspondent à des spécialités nouvelles et ayant fait l'objet, au préalable, d'une étude du marché de l'emploi.

D'autre part, il serait très utile pour les IUT de vérifier les évolutions de l'insertion de leurs étudiants dans la vie active, portant sur plusieurs promotions récemment sorties.

Enfin, comme cela a déjà été dit dans l'expertise de l'université de Caen, il faut résister à la tentation de créer, dans les antennes, d'autres départements dans le but d'obtenir à terme le statut d'IUT de plein exercice.

### 3 - LE DEUXIÈME CYCLE

**Licences et maîtrises fondamentales.** Dans les trois établissements et dans tous les secteurs, il a été mis en place des licences et des maîtrises fondamentales qui permettent à tout étudiant titulaire d'un DEUG de poursuivre des études à bac + 3 et bac + 4 dans le prolongement des études entreprises en premier cycle. Certaines maîtrises, en droit et en lettres plus particulièrement, offrent un large éventail de mentions.

Comme pour le premier cycle, il n'y a pas eu vraisemblablement de concertation entre les universités lors de l'implantation des filières fondamentales, certaines datant de la création de l'université.

**Maîtrises de sciences et techniques.** On constate qu'il n'y a pas eu de double emploi dans la création de ce type de filières professionnalisées, à une exception près (MST comptable et financière, délivrée à Caen et à Rouen).

4 MST à Caen	5 MST à Rouen	4 MST au Havre
- Comptable et financière - Gestion - Management industriel - Intervention sociale et développement	- Comptable et financière - Contrôle et emploi des matériaux - Biologie et physiologie appliquée - Acquisition et traitement de l'information en Biologie - Sciences de l'environnement	- Génie civil - Techniques avancées de la maintenance (3 options) - Chimie et industries connexes (4 options) - Affaires internationales (4 options)

Les spécialités enseignées dans ces MST correspondent assez bien aux préoccupations du milieu socio-économique, et le placement des titulaires d'une maîtrise de sciences et techniques ne doit pas poser de gros problèmes.

**Instituts universitaires professionnalisés (IUP).** La même remarque s'applique aux créations d'IUP. Elles sont peu nombreuses et de nature bien différente :

- Caen : IUP Banque, finance et assurance ; IUP Biotechnologie et bio-industrie ;
- Rouen : IUP Génie mathématique et informatique ; IUP Management et gestion des entreprises ;
- Le Havre : IUP Commerce et vente.

**Écoles d'ingénieurs.** Chaque région compte une école d'ingénieurs indépendante de l'université voisine, dont le statut relève de l'article 43 : l'INSA de Rouen et l'ISMRA de Caen. A côté de ces grands établissements, deux écoles d'ingénieurs internes à l'université ont été créées récemment :

- l'Institut supérieur d'études logistiques (ISEL), au Havre ; cette école, qui a bénéficié d'une aide importante de la communauté havraise, recrute essentiellement au niveau bac ; elle relève à la fois du secteur secondaire et tertiaire ;

- l'École d'ingénieurs de Cherbourg (IEC), qui forme des généralistes de production (matériaux, électronique, mécanique), recrute à bac + 2 ; une première promotion de 26 étudiants est déjà sortie ; comme la précédente, cette école connaît des difficultés : pénurie d'enseignants, pénurie d'IATOS.

**Remarques et conclusions sur le 2ème cycle.** En ce qui concerne le 2ème cycle dit "fondamental", chaque université a, au fil des années, développé des cursus classiques, sans besoin de concertation avec les autres universités normandes, les flux importants d'étudiants justifiant la plupart du temps ces créations.

Les formations professionnalisées de second cycle, de création plus récente, se sont implantées, elles aussi, sans concertation, au moins pour les plus anciennes. Ce n'est seulement qu'en 1995 que les universités ont signé une convention de coopération. Malgré cela, les spécialités développées se justifient et sont assez bien réparties. Toutefois, il convient pour l'avenir de subordonner toute création de filière professionnalisée de second cycle à une politique d'implantation mise au point dans le cadre du Pôle universitaire normand.

**Autres formations.** Préparations aux concours :

- Caen : 23 préparations au CAPES ; préparation aux agrégations de Lettres, de Langues, d'Histoire, de Philosophie, de Géographie, de Sciences physiques, de Mathématiques et de STAPS ;

- Rouen : préparation aux agrégations de Sciences physiques ;

- Le Havre : CAPES Physique-électricité ; CAPET Technologie-génie mécanique-génie électrique.

Les universités échangent des spécialistes pour ces préparations.

Maîtrise STAPS à Caen et Rouen : aucune relation entre les deux universités dans le domaine de la formation.

#### 4 - LE TROISIÈME CYCLE

**Les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS).** Comme beaucoup d'universités françaises, les établissements normands ont largement fait appel à ce diplôme de niveau bac + 5, qui valorise bien un cursus en général "fondamental" par une spécialisation facilitant ensuite une insertion dans les milieux économique et industriel. Un DESS permet également dans bien des cas, au niveau de l'embauche, une assimilation au titre d'ingénieur. Les trois universités normandes réunies délivrent une quarantaine de DESS.

**Nombre de DESS par secteur disciplinaire**

	Caen	Rouen	Le Havre	Total
Sciences et techniques	3	4	5	12
Sciences humaines	4	7	0	11
Lettres et Langues	0	0	0	0
Droit - Économie et Gestion	10	5	4	19
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>42</b>

Il serait trop long et fastidieux de les énumérer ; l'important est d'examiner, si dans certains grands secteurs disciplinaires, il n'y a pas eu de création ou de répétition injustifiée. L'analyse de cet ensemble permet de dégager les remarques suivantes :

- dans le secteur Sciences et techniques, 1 seul type de DESS est répété dans 2 universités : Automatique, électronique et informatique industrielle à Caen ; Automatique, informatique industrielle à Rouen ;

- dans le secteur Sciences humaines, 1 seul DESS, Psychologie clinique et pathologique, se retrouve à Caen et Rouen ;

- dans le secteur Droit, sciences économiques et gestion, 2 DESS sont dédoublés à Caen et Rouen : DESS Droit notarial et Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises.

**Remarques et recommandations.** Dans ce grand ensemble de DESS, un seul est cohabilité à l'université de Caen : le DESS Environnement - sous-sol - eaux continentales et marines. Il faut signaler la difficulté de mettre en place un DESS multi-établissements.

Signalons une première initiative : une présentation commune de tous les DESS relevant du droit, de l'économie et de la gestion a été faite en mai 1997. Ces formations, différentes et complémentaires, ont un champ d'accès aux métiers relativement complet en Normandie face aux besoins du marché de l'emploi.

**Les diplômes d'études approfondies (DEA).** Les trois universités normandes réunies offrent un fort potentiel en matière de DEA. Tous secteurs disciplinaires confondus, 42 DEA sont délivrés dans les deux régions dont 17 seulement sont monohabilités (11 à Caen, 5 à Rouen, 1 au Havre).

La signature des contrats quadriennaux 1996-1999 a donné lieu à de nombreuses cohabilitations, favorisant la mise en commun de moyens et donnant un socle important à la convention de coopération entre les établissements, et maintenant au Pôle universitaire normand.

Sur les 25 DEA à multisceau, on distingue 3 sortes de regroupements :

- 10 DEA cohabilités sur 2 des 3 universités normandes avec la distribution suivante :
  - . 7 DEA communs à Caen et Rouen ;
  - . 2 DEA communs à Rouen et Le Havre ;
  - . 1 DEA commun à Caen et Le Havre ;
- 3 DEA font l'objet d'une cohabilitation avec les universités de Caen, Rouen et une ou plusieurs autres universités françaises ;
- 12 DEA cohabilités concernent une université normande et une ou plusieurs autres universités françaises.

**Conclusion.** Dans le domaine des DEA, les universités normandes ont fait preuve d'une grande ouverture (seuls 17 sur 42 DEA sont monohabilités) et tout particulièrement en lettres et sciences humaines (11 DEA sur 40 cohabilités ; cf. infra, les remarques sur les écoles doctorales).

En matière de cohabilitation de DEA entre universités normandes et autres universités françaises, on aboutit à la répartition suivante :

- Droit - Économie - Gestion : 4 DEA sur 7 ;
- Lettres et Sciences humaines : 11 DEA sur 14 ;
- Psychologie, Sociologie et Sciences de l'éducation : 3 DEA sur 4 ;
- Sciences et Techniques : 5 DEA sur 15 ;
- Sciences et Techniques sportives : 1 DEA sur 1 ;
- Médecine et Pharmacie : 1 DEA sur 1.

Le secteur Sciences est de loin celui qui a fait le moins appel à des cohabilitations (10 DEA sur 15 monohabilités). Ceci peut s'expliquer par la contrainte des équipements scientifiques mais aussi par la proximité d'autres établissements, les écoles d'ingénieurs, avec lesquels les liens sont plus étroits.

**Écoles doctorales.** Trois écoles doctorales normandes ont été créées dont deux intéressent le secteur Droit, sciences économiques et de gestion :

- ED 98 : École doctorale normande Droit : Caen - Rouen - Le Havre ;
- ED 242 : École doctorale normande Économie-Gestion : Caen - Rouen - Le Havre ;

Au travers de ces deux écoles doctorales, le rapprochement dans les secteurs juridique, économique et de gestion entre la Haute et la Basse-Normandie n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. En 1997, 7 étudiants en droit ont soutenu leur thèse à Caen, 3 à Rouen et aucun au Havre.

Mais l'école doctorale Économie-Gestion a organisé en 1997 deux journées de travail. D'après les organisateurs, les retombées en matière de recherche pour les doctorants sont déjà sensibles, des liens se nouent entre les équipes de recherche respectives grâce aussi à la tenue de colloques (premier colloque au Havre les 25 et 26 septembre 1997).

- ED 96 : École doctorale de Normandie en Chimie-Biologie : Caen-Rouen.

Deux écoles doctorales mono-établissement ont été créées à Caen :

- ED 68 : École doctorale Lettres et Sciences humaines : Caen. Elle regroupe tous les DEA de ce secteur, même ceux qui sont cohabilités avec d'autres universités ;

- ED 181 : École doctorale en Sciences : Caen-ISMRA. Elle regroupe tous les DEA délivrés dans le cadre de la convention université-ISMRA.

**Conclusion.** D'autres écoles doctorales normandes auraient pu être créées, notamment dans les secteurs Lettres et Sciences humaines, Psychologie-Sociologie et Sciences de l'éducation.

En ce qui concerne les DEA, les universités normandes ont noué de solides relations ; ces relations peuvent être encore renforcées sur ce point (par exemple, rapprochement entre le DEA Droit public de Rouen et le DEA Droit public cohabilité Caen-Le Havre).

## VI - LA RECHERCHE

Dans le domaine de la recherche, les relations qui existent entre les deux écoles d'ingénieurs, INSA et ISMRA, et leurs universités de proximité respectives, Rouen et Caen, sont très fortes. Elles ont été examinées en détail dans les rapports d'évaluation de ces deux écoles. S'agissant des relations entre les universités de Normandie, l'impression qui domine est qu'elles sont encore à l'état "embryonnaire". Certes, des relations entre chercheurs à titre individuel existent mais peu d'initiatives ont été formalisées (4 laboratoires communs seulement). La création des écoles doctorales favorisera l'émergence d'autres entités communes.

La position géographique de l'université de Caen - Basse-Normandie a permis d'équilibrer les liens en direction des deux autres universités normandes. L'une des priorités est d'afficher et de renforcer les collaborations en matière d'enseignement et de recherche, dans le triangle normand de recherche en chimie organique fine (RINCOF).

**1 - PROJETS ET RÉALISATIONS PLURIDISCIPLINAIRES.** Les trois établissements ont organisé, en octobre 1997, les "Doctoriales" selon les directives ministérielles. Ces journées, qui se sont tenues à Caen, sont consacrées aux doctorants et aux docteurs et traitent plus particulièrement de l'insertion professionnelle de ceux-ci. Elles ont connu, d'après un responsable de l'université de Caen, un franc succès : il y a eu beaucoup de participants. Malheureusement les littéraires et juristes ont manifesté une certaine réticence et n'ont pas participé "officiellement", au motif que dans ces disciplines les docteurs n'ont pas de problème d'insertion. Les prochaines "doctoriales" se dérouleront à Rouen.

Compte tenu des problèmes spécifiques liés à l'environnement dans les deux régions, il a été décidé, en janvier 1997, de procéder à un recensement des compétences afin d'étudier la possibilité de présenter un projet de recherche basé sur un regroupement lors de la révision à mi-parcours des contrats quadriennaux.

L'importance grandissante des crédits européens dans les contrats de recherche nécessite une concertation plus étroite. A cet effet, il a été demandé aux chargés de mission "Recherche et Europe" des établissements de Caen et de Rouen et au responsable havrais des relations internationales de se rencontrer et de soumettre un programme d'actions concertées.

Il est aussi prévu d'étudier les aspects de la valorisation de la recherche.

## 2 - ÉTAT ACTUEL DES AUTRES RELATIONS DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Il y a enfin été décidé d'oeuvrer pour qu'à mi-parcours de nouveaux labels pluri-établissements soient demandés au Ministère.

**Les laboratoires communs.** On recense les laboratoires suivants, déjà créés et labélisés :

- UPRESA 6085 : analyse et modèles stochastiques (relevant de la DSPT1-mathématiques et leurs applications), en commun avec l'INSA de Rouen et l'université du Havre. Reconnue par la DGRT et le CNRS, cette équipe se voit accorder des moyens par ces deux organismes ;

- UPRESA 6063 : modélisation et traitement graphique (relevant de la DSPT6-sciences humaines et sociales), en commun avec l'université de Rouen et l'université du Havre, et également aidée par le CNRS et la DGRT ;

- JE 2014 : psychopathologie et schizophrénie, en commun avec les universités de Rouen et de Caen (le statut de jeune équipe est un label accordé par la Mission de la recherche du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie) ;

- programme pluriformation : restructuration de la recherche en sciences de la terre, en commun avec l'université de Caen et Rouen (réexaminé en 1998 et devenu récemment une UPRESA). Il n'est pas fait état dans le rapport des équipes communes à l'université et l'INSA de Rouen d'une part, à l'université et l'ISMRA de Caen d'autre part.

Il est actuellement difficile d'aller plus avant dans l'inventaire des relations officielles entre les laboratoires des universités normandes. Rappelons qu'il existe des réseaux (chimie fine, matériaux) facilitant les rapprochements et un grand nombre de relations individuelles entre chercheurs.

### Par grand secteur disciplinaire

Les constatations sont les suivantes :

- **Droit - Économie et gestion.** Les relations se limitent pour l'instant à la participation de certains laboratoires ou centres aux actions et initiatives des deux écoles doctorales.

Il y a également des liens entre l'UFR Droit, sciences économiques et gestion de Rouen et des universités parisiennes par l'intermédiaire d'enseignants-chercheurs et par le biais d'un 3ème cycle commun avec Cergy-Pontoise. Ces relations doivent être maintenues, mais cette UFR doit privilégier une politique de coopération en matière de recherche avec Caen et le Havre en se fondant sur le bassin Haute et Basse-Normandie.

- **Lettres, langues et sciences humaines.** Dans ce secteur disciplinaire, les relations en sont pour l'instant au stade des relations personnelles, quelquefois anciennes et étroites ; aucun lien institutionnel n'existe.

Les littéraires de Rouen sont plus tournés vers Amiens que Caen ; de même, les historiens de Rouen, dans le cadre d'un DEA cohabilité, ont plus de relations avec Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines qu'avec les deux autres universités normandes.

Les spécialistes des études romanes de Caen-Rouen-Lille, membres d'un DEA commun, ont organisé, avec la participation des directeurs de recherche et des doctorants des trois universités, des journées d'étude (3 jours). Il faut souhaiter que les initiatives de ce genre se multiplient. Il est regrettable que des écoles normandes n'aient pas été créées dans ce secteur.

- **Psychologie, sociologie, sciences de l'éducation.** Dans ce secteur peut-être plus que dans d'autres, de nombreux enseignants de l'université de Rouen, où leurs conditions de travail ne sont pas satisfaisantes, demeurent à Paris, ce qui ne favorise pas l'émergence et le rapprochement d'équipes.

Il n'y a pas non plus d'école doctorale de Normandie. Par contre, il existe deux DEA de Sciences de l'éducation, l'un à Caen, l'autre à Rouen, ce dernier étant cohabilité avec Paris V, ce qui explique certaines situations.

Une cohabilitation Caen-Rouen-Paris en sciences de l'éducation doit être étudiée.

- **Sciences et techniques.** Excepté en chimie-biologie, où il existe une école doctorale et deux DEA communs à Rouen et à Caen et où les échanges sont très fructueux, la situation est plus nette dans les autres disciplines. En sciences exactes, des regroupements puissants et importants relient les deux universités concernées aux écoles d'ingénieurs rattachées (article 43). Ils s'appuient à Caen sur 4 DEA université/ISMRA regroupés au sein d'une école doctorale caennaise, et à Rouen sur 4 DEA : université/INSA.

Ces concentrations ne sont pas critiquables, car en sciences exactes, la recherche se fonde souvent sur des équipements sophistiqués et coûteux qui impliquent pour le chercheur un lieu de travail proche des appareillages.

- **Sciences de la terre.** Depuis 1993, les équipes rouennaises et caennaises de géologues et de géographes sont associées au sein d'une structure CNRS "Géomorphologie et transfert de surface". Cette entité est actuellement en réaffectation ER 109. De son côté, la DGRT participe au financement de cette équipe au travers du programme pluriformation "Restructuration de la recherche en sciences de la terre" commun aux universités de Caen et de Rouen.

Les enseignants-chercheurs de la discipline Sciences de la terre doivent saisir cette opportunité pour consolider leurs recherches.

- **Santé.** Seules les universités de Caen et de Rouen effectuent une recherche en santé. En ce qui concerne le 3ème cycle, un seul DEA est cohabilité : le DEA de Toxicologie, cohabilité entre Rouen, Strasbourg et Metz.

S'agissant des collaborations extérieures, certes Caen et Rouen privilégient, chaque fois qu'elles le peuvent, le travail en commun entre les deux villes mais, en fonction des thématiques ou des services de financement, les réseaux s'étendent bien au-delà de la Normandie, vers le nord, l'est et le Bassin parisien. Avec le déménagement de l'UFR de Médecine et de Pharmacie de Rouen à proximité de l'Hôpital Charles-Nicole, les UFR de Santé sont, dans les deux villes, proches de leurs CHU respectifs. Mais les deux facultés de Médecine et de Pharmacie, à Caen et à Rouen, sont de taille semblable et modeste à l'échelon national. Il est donc légitime de s'interroger sur leur place respective dans le réseau national et régional.

## VII - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En résumé, quel bilan peut-on tirer de la convention signée en 1995 ?

- Depuis cette signature, 4 écoles doctorales normandes ont été créées, 10 des DEA cohabilités et 4 équipes de recherche labélisées "pluri-établissements" dans le cadre des contrats d'établissement en 1997. Mais les laboratoires ont noué fort peu de relations de recherche.

- Une plaquette commune des formations offertes en Normandie a été éditée, et une concertation entre présidents a été mise en place, avec des réunions tous les deux mois. Mais, si cette volonté des présidents se manifeste clairement, il faut constater que, en dehors des IUT, cette coopération ne semble pas diffuser au sein des composantes, qui conservent leurs relations traditionnelles.

- Avec la création récente de l'association "Pôle universitaire normand", les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont enfin dotés d'une structure de coopération opérationnelle pour favoriser des projets communs.

Il faut encourager les établissements à aller plus loin et quelques recommandations viennent renforcer cette démarche.

**Du point de vue structurel,** l'association "Pôle universitaire normand" régie par la loi du 1er juillet 1901, avec pour seuls membres adhérents les universités, les écoles d'ingénieurs et les IUFM, convient dans un premier temps.

Mais il est souhaitable qu'après une période d'expérimentation satisfaisante, ce statut évolue de manière à permettre la participation de tous les acteurs économiques des deux régions (collectivités territoriales, chambres de commerce...). En effet, le développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche se fera dans le cadre de l'aménagement du territoire et au regard de la proximité de l'Île-de-France. Le rapprochement des deux régions sera plus facilement réalisé dans une structure élargie.

Il convient de fixer le positionnement respectif des deux associations "Pôle universitaire normand" et "IUT Normandie" en ayant bien à l'esprit que les IUT (article 33) sont des composantes internes de l'université.

Une des premières initiatives à prendre est la création d'une cellule commune ou d'un organisme adéquat, représentatif de tous les établissements de Normandie, qui soit leur unique interlocuteur auprès des commissions de l'Union européenne.

**Du point de vue institutionnel**, l'université du Havre semble, dans certains domaines, très en retrait par rapport aux initiatives des autres établissements, comme par exemple la mise en oeuvre de logiciels de gestion nationaux. Elle doit très rapidement tirer profit des acquis des deux autres universités. Les services communs dont les missions sont identiques, tels que les centres de télé-enseignement, les services de formation continue, les services de ressources informatiques... doivent se coordonner, et les services de documentation se mettre en réseau.

**Du point de vue de l'enseignement et de la formation**, la préoccupation majeure du Pôle universitaire normand doit être la mise au point, pour le développement et la création de nouvelles filières, d'une politique de concertation systématique et non soumise à d'autres critères que ceux qui répondent à la cohérence et à l'équilibre des enseignements dans les deux académies normandes.

Dans l'immédiat et plus concrètement, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- arrêter la multiplication des départements d'IUT, même si la création de certains a déjà été prévue dans des schémas ou des contrats de développement ;
- se garder de créer d'autres départements, non justifiés, dans les antennes pour les transformer en IUT de plein exercice ;
- pour toute création éventuelle de filières professionnalisées (DEUST, MST, IUP, DESS...), comme pour la poursuite de la politique de cohabilitation d'écoles doctorales, les universités, les écoles et les partenaires du monde économique et social doivent bien analyser les potentiels des entreprises concernées et se consulter afin d'éviter des chevauchements ou des répétitions.

En ce qui concerne le personnel enseignant, il convient d'accroître les échanges dans les matières spécialisées, pour la préparation aux concours et les enseignements de DEA. Il serait bon également qu'au sein des commissions de spécialistes chargées du recrutement des nouveaux enseignants, soient cooptés en qualité de personnalités extérieures des enseignants-chercheurs des universités normandes.

**Du point de vue de la recherche**, il est évidemment souhaitable que le nombre de laboratoires labélisés "pluri-établissements" s'accroisse. Pour cela, il faut prendre quelques initiatives au niveau des responsables sectoriels.

En effet, s'il existe une volonté affirmée des équipes dirigeantes des établissements de bâtir et de bien faire fonctionner le Pôle universitaire normand, cette résolution semble moins évidente au niveau de certains directeurs d'UFR ou de disciplines, les vieux antagonismes entre composantes, maintenant dépassés, n'ayant pas totalement disparu. Il faut donc faire en sorte que les personnes cessent de s'ignorer et se rencontrent. Au sein du Pôle, des réunions de concertation des directions d'UFR et des enseignants d'une même discipline doivent être programmées et tenues régulièrement.

Des réunions ne suffisent pas, il faut également concrétiser ces dialogues dans des actions communes, et pour cela un projet scientifique commun permettrait de mieux fédérer les énergies.

De même, dans quelques secteurs, l'amélioration, dans le cadre du Pôle, des conditions de travail des enseignants-chercheurs doit être sérieusement envisagée afin d'éviter que ces derniers soient plus sensibles à l'attrait des universités parisiennes qu'à celui des établissements de Normandie. Enfin, le Pôle normand doit être un élément offensif dans la politique de désenclavement de la Normandie.



La notion de “vie de l’étudiant”, que l’on s’est efforcé d’évaluer dans les universités de Caen, de Rouen et du Havre, recouvre l’ensemble des activités de la vie des étudiants qui ne sont pas directement liées à l’enseignement, autrement dit, et en première analyse, des activités qui n’ont pas pour cadre la salle de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, ou la bibliothèque, ou les laboratoires.

Dans plusieurs domaines du champ couvert par cette étude d’évaluation, une des difficultés rencontrées a été le petit nombre de données de référence ou de cadrage. Le sujet traité n’est pas un sujet familier aux universités en termes de rassemblement de données chiffrées, et celles que l’on a pu recueillir provenaient souvent d’organismes ou d’instances extérieures : l’association des directeurs de services universitaires ou inter-universitaires d’activités physiques et sportives, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, entre autres.

L’intérêt de réserver une place à la “vie de l’étudiant” dans une évaluation du site normand aura au moins permis d’observer des pratiques différentes dans trois universités, et très naturellement de tenter des comparaisons, ce qui aura été particulièrement bienvenu à un moment où les données de cadrage nationales manquaient, de sorte que la comparaison à une moyenne nationale était impossible.

Toutefois, certains aspects du sujet ne retirent pas de plus-value de leur insertion dans une étude transversale : la participation des étudiants à la vie institutionnelle des universités a toute sa place dans ce qui a trait au gouvernement des universités, dont elle constitue un des aspects, avec le fonctionnement du CEVU, la place éventuelle d’un vice-président étudiant, la représentativité des étudiants. On traitera cependant ici de certains aspects, par exemple le tutorat d’accueil à Rouen ou le SVP Étudiant (Service du vice-président étudiant), dans la mesure où ils sont repris par le Pôle universitaire normand comme pouvant faire l’objet d’une généralisation.



La “vie de l’étudiant” s’intéressera ensuite à la vie sur le campus. L’ensemble ainsi esquissé a un caractère disparate car il recouvre tantôt des activités qui s’exercent dans le cadre d’un service universitaire, mais n’ont pas de caractère obligatoire (activités sportives ou culturelles), et tantôt des actions qui relèvent de services universitaires (de santé et de médecine préventive par exemple), et qui peuvent s’imposer aux étudiants.

La troisième préoccupation concerne ce qui a trait à la “vie de l’étudiant” dans la ville, c’est-à-dire les conditions de vie des étudiants (restauration, logement, services sociaux - bourses et aides financières ponctuelles -, transport). Elles relèvent non pas d’organismes universitaires mais d’organismes publics, dépendant du ministère chargé de l’Enseignement supérieur, tels que les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, parfois d’organismes publics (Offices publics d’aménagement et de construction, Office d’HLM), voire d’entreprises publiques ou privées (mutuelles, sociétés de transport).

Avant d’aborder cette analyse, on rappellera succinctement les conséquences des différences d’ordre historique ou géographique qui ont affecté les universités normandes dès l’origine.

Caen est incontestablement une ville qui a une tradition universitaire. La reconstruction, à la périphérie de la ville, de l’université détruite en centre-ville par les bombardements de juillet 1944, a été une exceptionnelle opportunité de

doter Caen, à la fin des années 1950, d'équipements universitaires conçus rationnellement, dans un cadre harmonieux, disposant d'espace. Puis la croissance urbaine a réintégré l'université dans la ville. Ce double mouvement relatif de l'université et de la ville a constitué un atout remarquable pour la qualité de la vie étudiante.

L'université de Rouen a cette caractéristique paradoxale de porter le nom d'une ville qui l'a longtemps ignorée. On ne s'étendra pas sur les raisons qui ont poussé, à l'époque, les responsables de la municipalité de Rouen à ne pas s'intéresser à l'université, ce qui a conduit à faire accueillir le campus par une municipalité périphérique, Mont-Saint-Aignan. Pour ce qui concerne la vie de l'étudiant, cette situation n'est pas sans conséquences en matière de logement et de transports. Un mouvement nouveau de réintégration de l'université dans la ville a été amorcé, mais la très grande majorité des étudiants - près de 20 000 - demeurera sur le campus de Mont-Saint-Aignan, et le risque existe que les mouvements qui s'amorcent vers le site Pasteur ou Martainville soient perçus comme un éclatement.

Le Havre a une université au cœur de la ville. Mais cette création récente aboutit déjà à une dispersion sur trois sites, deux pour l'université proprement dite, et celui, plus ancien, de l'IUT, avec des conséquences fâcheuses sur lesquelles on reviendra en matière de logement social des étudiants. Mais surtout, l'université n'ayant que quatorze ans d'existence, la ville n'a pas de tradition universitaire.

Enfin, une telle évaluation transversale débouche normalement sur des recommandations d'actions inter-universitaires. En la matière, la recommandation, on le verra, est plutôt de faire prendre en compte les problèmes de la "vie de l'étudiant" au niveau des composantes.

## I - L'ÉTUDIANT DANS L'UNIVERSITÉ

Deux points de la vie étudiante à Caen et à Rouen, en ce qui concerne la place des étudiants dans l'université, méritent d'être évoqués, parce qu'ils ont retenu l'attention des responsables du Pôle universitaire normand : il s'agit du tutorat d'accueil à Rouen et du SVP Étudiant à Caen.

**1 - LE TUTORAT D'ACCUEIL.** Le système mis en place à Rouen consiste à sélectionner comme tuteurs d'accueil des étudiants, le plus souvent en maîtrise, qui vont avoir à aider leurs jeunes camarades. En contrepartie, une gratification leur est versée, de l'ordre de 1 000 F.

L'aide dispensée aux arrivants consiste essentiellement en une assistance au moment de l'inscription, pour laquelle les tuteurs à la rentrée 1997 n'avaient d'ailleurs pas reçu de formation préalable autre que l'indication d'avoir à expliquer ce que modifiait la réforme Bayrou. Or, l'essentiel des interrogations des étudiants portaient sur des questions d'orientation et sur les débouchés des différentes filières, la nouvelle organisation des études étant prise comme un fait acquis.

Du côté des étudiants, l'expérience a été jugée extrêmement positive et intéressante, dans la mesure où la plupart se trouvaient impressionnés par le grand nombre des étudiants et avaient du mal à se retrouver dans le dédale des locaux. Au demeurant, ce sentiment d'une transition difficile entre le monde lycéen et celui beaucoup plus vaste de l'université ne permet cependant pas de porter un jugement critique sur la politique d'information de l'université. Bien au contraire, le service Communication de l'université de Rouen a réussi un livret d'accueil dont le style est un modèle d'adaptation aux préoccupations des nouveaux étudiants.

Le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO), quant à lui, n'est pas associé à l'opération de tutorat d'accueil, mais s'implique dans le "Forum des nouveaux bacheliers". Ceci passe par des contacts avec les professeurs de terminale, de façon à avoir des discussions sur les méthodes et les contenus avec les élèves d'une cinquantaine de lycées de Haute-Normandie, soit 6 000 personnes en sciences humaines et sociales, et 3 000 en sciences expérimentales et médicales sur les 15 000 élèves de terminale.

Un tutorat d'accueil a été également mis en place par l'université du Havre et un livret d'accueil a été préparé pour venir en aide aux nouveaux étudiants.

**2 - SVP ÉTUDIANT À CAEN.** "SVP Étudiant" est le sigle du Service du vice-président étudiant. C'est une spécificité caennaise intéressante dont on ne peut toutefois ignorer que la réussite repose en grande partie sur la personnalité des deux titulaires de la fonction de vice-président étudiant, et sur le soutien dont ils ont bénéficié de la part du président de l'université.

La réussite du SVP tient également au choix des missions : certaines sont habituelles, comme l'accueil des entrants ou leur information ; l'originalité réside dans la mission de médiation que le service exerce en direction des étudiants, y compris sur la question des dérogations, notamment dans le cas d'une demande de quatrième inscription en DEUG. Le service aide alors l'étudiant à effectuer une analyse de sa démarche pédagogique, qui concerne, dans 15 à 20% des cas, une formation en histoire ou en allemand. C'est ici que le soutien du président de l'université a été décisif pour valider l'institution.

Les préoccupations d'insertion professionnelle et sociale se retrouvent également dans les sujets dont les étudiants entretiennent le SVP Étudiant ; on verra que c'est aussi le cas pour le service des assistantes sociales. On y trouve aussi les problèmes de bourses et de logement, ce qui amène le SVP Étudiant à avoir une fonction de médiation entre certains étudiants et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

On peut, au total, considérer que, par rapport à son activité, le SVP Étudiant souffre d'un certain déficit de communication. A vrai dire, les étudiants qui y participent manifestent une certaine retenue à faire plus de communication, ce qui peut s'analyser comme une réticence à faire ce qui pourrait être considéré comme "la pub du vice-président étudiant".

## II - LA VIE ÉTUDIANTE SUR LES CAMPUS

### 1 - LES ACTIVITÉS OFFERTES AUX ÉTUDIANTS

Parmi les différentes activités offertes aux étudiants, les activités sportives sont indiscutablement celles qui sont les plus suivies dans les trois universités de la région.

#### Le sport

Le rapport du nombre des étudiants ayant une pratique sportive au nombre total des étudiants des universités de Normandie se situe entre le 1/5e et le 1/3. Le 1/3, c'est ce qui correspond au sentiment des responsables des activités sportives à Caen, mais ceux-ci considèrent que le nombre d'étudiants souhaitant faire du sport est à peu près double.

Cette évaluation apparaît un peu optimiste en ce qui concerne le nombre des pratiquants inscrits au Service universitaire des activités physiques et sportives. Une statistique dressée par l'Association des directeurs des services universitaires ou inter-universitaires d'activités physiques et sportives donne des pourcentages de pratiquants un peu plus faibles, plutôt de l'ordre du 1/4 ou du 1/5e.

#### Pourcentage des étudiants inscrits au SUAPS à Caen et au Havre, et au DAPS de Rouen

	Caen	Rouen	Le Havre
Étudiants pratiquant des APS	5 551	5 234	1 900
% inscrits aux APS / inscrits à l'université	20,91%	18,75%	26,11%

Source : Enquête annuelle de l'Association des directeurs de SUAPS - 1995-1996.

On pourrait essayer d'améliorer la connaissance chiffrée de la situation dans chaque université, en comparant les moyens disponibles ou affectés, et les effectifs inscrits aux activités sportives. Mais de telles comparaisons, qui font apparaître des différences parfois surprenantes (3 postes de professeurs APS et 23 vacataires à l'université du Havre pour 2 000 pratiquants ; 3,3 enseignants titulaires, équivalent temps plein, et 48 vacataires pour 5 200 inscrits à l'université de Rouen), mériteraient une analyse plus complète qu'un simple rapprochement de données.

**Élément positif : une large palette d'activités.** Dans tous les cas, la palette des activités offertes est large (53 à Caen, 45 à Rouen, 38 au Havre) et les équipements sportifs disponibles importants.

Les services des sports universitaires ont également recours à des équipements non universitaires, avec les aléas qui en résultent parfois, lorsque l'université ne peut plus bénéficier, une année, d'un équipement, ce qui entraîne un fléchissement des effectifs inscrits aux APS, comme ce fut le cas au Havre au cours de l'année 1994-1995.

Le coût des activités sportives pour les étudiants et les recettes qui en découlent pour les diverses parties prenantes sont difficiles à cerner pour un non spécialiste et apparaissent donc, dans certains cas, opaques aux étudiants.

Si la plupart des activités sportives ne nécessitent pas de paiement de droits particuliers (sauf celles nécessitant des équipements spécifiques, comme le golf ou la plongée), un "droit sportif" est inclus dans les droits d'inscription à l'université, de 75 F à Caen et de 80 F à Rouen et au Havre. Situation particulière au Havre cependant, le "droit sportif" n'est pas intégralement répercuté au SUAPS, mais seulement environ 40 F.

À Rouen, les responsables de l'UFR STAPS sont par ailleurs conscients du problème que pose l'insertion du "droit sportif" dans les droits d'inscription à l'université, dans la mesure où, pour une cotisation identique, l'offre de services varie fortement selon les sites, non pas tant, entre les différentes implantations universitaires de l'agglomération rouennaise, mais entre celle-ci et les sites délocalisés comme Évreux.

Il demeure cependant que la pratique des activités sportives à l'université ne va pas sans poser problème. La réflexion d'une étudiante à Caen : *"On peut faire du sport, si on le veut vraiment"* résume assez bien l'impression générale.

**Un élément de préoccupation : la cohabitation STAPS-SUAPS.** La disponibilité des équipements est un premier élément qui limite la participation des étudiants. La situation semble curieusement être vécue avec le plus de difficulté là où, incontestablement, les équipements sont les plus importants, c'est-à-dire à Caen. C'est que la difficulté n'a pas principalement son origine dans l'offre d'équipements, mais dans la demande d'utilisation, et non pas tant dans la croissance des effectifs, que dans l'existence d'une UFR STAPS au sein de l'université.

**Un point noir : la place laissée aux APS dans les emplois du temps.** Dans les trois universités, et selon le point de vue exprimé par la plupart des acteurs, étudiants ou responsables des activités, la difficulté principale, que l'on retrouvera pour les activités culturelles, est la conciliation des emplois du temps. L'importance de la charge des enseignements, l'accroissement de l'amplitude de la journée et, en contrepartie, la tendance au raccourcissement de la semaine universitaire, font que les plages horaires disponibles pour les activités physiques et sportives se réduisent à l'heure du déjeuner et le soir. Il est difficile de réserver une demi-journée, le jeudi après-midi généralement, aux activités de la "vie de l'étudiant", activités physiques et sportives aussi bien que culturelles.

La difficulté de mener de front la poursuite d'un cursus d'études supérieures et des activités physiques et sportives se traduit par un nombre non négligeable d'abandons de ces dernières en cours d'année. Ceci conduit, à Rouen notamment, à prévoir une deuxième période d'inscription à ces activités, au second semestre, pour les étudiants qui n'avaient pu s'inscrire à certaines activités, faute de place, dans les groupes constitués à la rentrée, moment où la sélection se fait sur le mode "premier arrivé, premier servi".

**L'intégration des activités physiques dans le cursus.** Elle est faible à Caen, où le SUAPS a cependant formulé des propositions de modules optionnels.

Elle se fait sous des formes diverses, au Havre et à Rouen. Par exemple, à l'ISEL, au Havre, le sport est obligatoire et intégré (60 h) dans le cursus, qui comporte par ailleurs un stage de ski. Ou encore des activités sportives sont incluses dans le diplôme universitaire de consolidation des acquis (DUCA) dont l'objectif est de soutenir les étudiants en situation d'échec en sciences. Plus généralement, les APS sont prises en compte sous forme de points de bonification pour tout étudiant volontaire, à condition qu'il s'engage à pratiquer régulièrement (contrôle d'assiduité et contrôle des progrès par l'enseignant responsable).

A Rouen, une UV Sport et mouvement (50 h de TD) est acceptée par la faculté des Lettres, après avoir été acceptée autrefois également par la faculté des Sciences.

Le nombre de participants à un cursus doté d'APS était, selon l'enquête des directeurs de SUAPS, de 80 à Caen, 218 à Rouen et 819 au Havre en 1995-1996.

Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne le sport de haut niveau. Celui-ci fait généralement l'objet d'une convention entre l'État, le Comité régional olympique et sportif et l'université, qui prévoit des aménagements concernant la durée des études, des heures de tutorat, du soutien, la possibilité d'examens différés, un accord pour le logement prioritaire avec le CROUS.

### **Les activités culturelles**

Les activités culturelles constituent le second volet des activités offertes aux étudiants, au titre de la "vie de l'étudiant". On a coutume de les regrouper sous deux rubriques : le soutien des pratiques étudiantes et l'aide à la fréquentation des spectacles.

**Le soutien des pratiques étudiantes.** A Caen, où l'université dispose de plusieurs locaux de répétitions, dans le bâtiment de Vissol, en haut du campus I, et à la Maison de l'étudiant, ce soutien a pour cadre principal le chœur et l'orchestre universitaire régional de Caen Basse-Normandie qui compte actuellement plus de 200 participants pour la chorale et plus de 70 pour l'orchestre. Le Carnaval étudiant, ranimé en 1996, qui a rencontré un net succès avec plusieurs milliers de participants, peut aussi être rangé sous cette rubrique du soutien aux pratiques étudiantes.

Au Havre, en 1996-1997, le service culturel a offert plusieurs ateliers (écriture, vocal, vidéo, danse africaine, fresque, analyse filmique, image photographique, calligraphie), ainsi que le Groupe théâtral de l'université (GTU), le Big Band, et la Fédération régionale d'improvisation théâtrale (FRIT). 300 étudiants environ y ont participé.

A Rouen, certaines activités culturelles sont présentées comme des "*prolongements de la pédagogie*". Le soutien aux projets étudiants y prend par ailleurs une forme particulière avec le rôle joué par l'association Campus. Son but est de "*favoriser le développement des activités culturelles de la communauté universitaire de l'université de Rouen*". L'association Campus bénéficie d'une subvention du FAVE de 350 000 F (20 F par carte d'étudiant) qui équivalent à 60% du budget du service culturel de l'université, lequel se monte à 550 000 F. L'association Campus, en 1994-1995, a subventionné une quarantaine de manifestations pour pièces de théâtre, concerts, expositions...

### **L'aide à la fréquentation des spectacles**

*Sur le campus de l'université à Caen.* L'université de Caen est la seule à disposer de salles de spectacle bien adaptées et utilisables : une salle de 800 places et deux lieux de spectacle, une salle de 140 places à la Maison de l'étudiant et à la cafétéria Oxygène B.

Ceci permet une programmation abondante de représentations théâtrales, de concerts et d'expositions : pratiquement trois soirs par semaine de fin novembre à la mi-juin. La bonne collaboration avec le CROUS, notamment au travers de l'utilisation de la Maison de l'étudiant, doit être notée.

L'université de Rouen dispose, avec l'amphithéâtre Axelrad, d'une salle de 480 places, qui conviendrait parfaitement, si elle ne devait être souvent utilisée pour les cours. Le CROUS dispose, de son côté, d'une galerie d'exposition. On

retrouve la même difficulté à l'université du Havre, et dans les deux cas, on met, semble-t-il, de grands espoirs dans la réalisation d'une Maison de l'étudiant ou de l'université (cf. infra).

*Avec la carte Culture, au Havre et à Rouen.* Les universités du Havre et de Rouen ont, chacune de leur côté, mis en place une "carte Culture".

Au Havre, la carte Culture est en place depuis trois saisons. Elle permet un accès à tarif réduit au cinéma, aux spectacles du "Volcan" (théâtre, danse, musique) et de diverses salles havraises.

Pour le cinéma, le film le plus vu en 1997 a été "Le Bossu de Notre-Dame", avec 713 entrées au titre de la carte Culture. Sur les trois ans du bilan, c'est toujours un dessin animé de Walt Disney qui a eu la plus grande fréquentation : l'année précédente, "Pocahontas" avait fait 1 126 entrées. ("Titanic" mettra-t-il fin, en 1998, à cette dilection ?).

Le service culturel de l'université du Havre a mis en place en 1996-1997 un groupe d'étudiants-relais, dans le but d'organiser une information de bouche-à-oreille au bénéfice des spectacles havrais. Mais, soit parce que le nombre de ces étudiants-relais était trop faible (une dizaine), soit parce que le lien avec les organisateurs de spectacles était trop ténu, l'expérience a semblé s'essouffler en 1997-1998.

A Rouen, la carte Culture permet d'assister à des spectacles en ville, au tarif maximum de 30 F, avec une compensation du FAVE, principalement dans des théâtres et spectacles "d'accès difficile", c'est-à-dire le plus souvent de la rive gauche de la Seine.

### ***Maison de l'étudiant et Maison de l'université***

*Réalisation et projets.* L'existence d'une Maison de l'étudiant à Caen, le projet d'une Maison de l'étudiant au Havre et celui d'une Maison de l'université à Rouen montrent l'intérêt des universités du Pôle normand pour ce concept, mais selon des modalités passablement différentes.

La Maison de l'étudiant de Caen, construite à la limite du campus I, comprend, outre une salle de spectacles de 140 places équipée d'une régie professionnelle, des salles de répétition, un service d'information et d'accueil, un espace d'exposition, une cafétéria, un espace libre-service de la Poste, des services du CROUS (emplois temporaires, et l'agence de voyages à l'enseigne de l'Office de tourisme universitaire). Elle ne comporte pas de locaux pour les associations d'étudiants.

La Maison de l'université de Rouen se situera à Mont-Saint-Aignan. La ville de Mont-Saint-Aignan aura la maîtrise d'ouvrage. Le schéma de financement, pour un montant total d'une soixantaine de millions, serait le suivant : la Région apporte 25 MF, les fonds européens 12 à 15 MF, l'État 15 à 20 MF, la ville de Mont-Saint-Aignan 8 MF. On y retrouve certaines orientations que l'on a rencontrées dans le projet du Havre, ou dans la Maison de l'étudiant de Caen, mais avec un objectif supplémentaire très spécifique : celui de la vitrine de la recherche de l'université et un espace "colloque". Pour l'animation du campus, on prévoit des locaux d'accueil (hall, permanences des associations d'étudiants, salles de réunion), des locaux de détente, des locaux pour la vie culturelle, les bureaux du service de médecine préventive universitaire et des assistants sociaux.

Le projet de Maison de l'étudiant au Havre, à la limite du périmètre Lebon, où se trouve l'université, doit avoir une superficie totale de 1 700 m<sup>2</sup>, autour de trois fonctions : vie associative avec salle de réunion de 30 places et bureaux pour les associations d'étudiants ; services "pratiques" (distributeur de billets, salle informatique multimédia etc.), ou services communs de l'université (SUIO, mission insertion professionnelle, mission relations université-entreprises) ; culture avec une salle de spectacles de 130 places et différentes salles (vidéo, répétition, multimédia).

Il n'est pas prévu de cafétéria au sein de la Maison de l'étudiant, dans la mesure où il doit y en avoir une en annexe du restaurant universitaire, programmé sur un terrain adjacent. Le décalage de deux ans, entre la construction de la Maison de l'étudiant et la construction du restaurant universitaire pose un problème que l'on devrait tenter de résoudre par la mise en place, en attendant, d'un comptoir mobile de restauration.

*Regards comparés sur ces Maisons de l'étudiant ou de l'université.* L'ambition de départ des concepteurs de la Maison de l'étudiant à Caen était limitée à l'animation du Campus I. Elle constitue aujourd'hui un lieu d'activités culturelles ouvert sur l'extérieur, dont on a vu l'importance.

Les deux projets du Havre et de Rouen appellent quelques interrogations.

Au Havre, on est en présence d'une conception de Maison de l'étudiant assez classique visant à l'animation d'un campus, avec la réserve que l'on a indiquée en matière de restauration. Mais le problème le plus important qui reste à résoudre est celui de la responsabilité que pourraient avoir les étudiants ou leurs représentants dans la gestion de la Maison de l'étudiant. On peut se demander si la difficulté ne risque pas de se trouver accrue, du fait que le sujet n'était pas abordé franchement au moment de l'évaluation.

A Rouen, c'est la cohérence d'ensemble du projet qui est un sujet d'interrogation. S'agissant de l'animation du campus de Mont-Saint-Aignan, la localisation retenue serait adéquate. En revanche, pour faire de la Maison de l'université une vitrine de la recherche universitaire (et dans l'esprit des promoteurs du projet, le choix du vocable, Maison de l'université et non pas Maison de l'étudiant, a un sens), le centre-ville n'aurait-il pas été mieux adapté, même en tenant compte des deux technopôles sur le campus ? On a fait là le pari que les entreprises viennent à la recherche ; ne fallait-il pas penser que c'était à la recherche d'aller aux entreprises ? Mais au fond, la question a peut-être un caractère purement académique, si la ville de Rouen est décidée à ne pas être intéressée.

**La culture étudiante "n'est plus ce qu'elle était".** Le public étudiant a changé, c'est une évidence. De plus en plus d'étudiants sont issus de milieux sociaux où ils n'ont pas eu l'habitude d'une pratique culturelle les conduisant à assister à des pièces de théâtre, des concerts, des spectacles de danse, etc. Les efforts qui sont faits pour offrir aux étudiants une possibilité d'accès à cette culture "classique" ou "universelle" apparaissent alors singulièrement décevants.

L'exemple le plus frappant, presque caricatural, est de trouver un dessin animé de Walt Disney comme spectacle le plus vu au cinéma par les utilisateurs de la carte Culture au Havre. On comprend la difficulté qu'a rencontrée le service culturel de l'université pour faire vivre l'atelier d'analyse filmique... Mais la remarque des responsables du service culturel de l'université de Rouen est de même nature, quand ils constatent la difficulté d'intéresser les étudiants au cycle de "concerts croisés". Celui-ci, organisé en liaison avec le département de Musicologie dans les salles extérieures à l'université mais proches du campus, a rassemblé en moyenne à peine plus de 60 auditeurs par concert.

On voit bien alors la nécessité d'organiser les manifestations "à partir des étudiants", quand dans le même temps, on constate l'affluence aux matchs d'improvisation, à Rouen (500 spectateurs), voire au carnaval de Caen (plusieurs milliers de participants).

Dans une annexe à son rapport d'activité, le responsable du service culturel de l'université du Havre évoquait les résultats d'une enquête menée en 1996 sur les étudiants de cette université et la lecture. On y note l'importance de la lecture des revues d'actualité, économiques, de vulgarisation scientifique, au détriment des livres, selon la série du bac dont les étudiants sont titulaires ou les études qu'ils suivent.

L'absence de temps, c'est-à-dire l'affichage de priorités pour le temps de travail ou pour d'autres loisirs (sorties entre amis, bars, shopping...), est présentée comme le principal obstacle à la lecture (de livres) ou à la culture. Ceci recoupe les conclusions d'une enquête menée à Caen, sur "la vie et les attentes des étudiants du campus II (Côte-de-Nacre)", observation faite que les étudiants interrogés sont pour 30% inscrits à l'UFR de Sciences, pour 30% également inscrits à l'UFR de STAPS, et pour le reste en IUT.

Le responsable du service culturel de l'université du Havre, sociologue de formation, avance un essai d'explication :

*"La question qui se pose en filigrane est donc celle d'une décomposition de la culture étudiante et plus largement de la condition étudiante. Pour notre part, nous estimons que de plus en plus l'étudiant a deux vies : une*

vie "professionnelle étudiante" et une "vie personnelle". Nous observons l'accélération de cette dualité depuis une dizaine d'années (...) Nos étudiants deviennent universitairement unidimensionnels. Cette unidimensionnalisation est socialement pénalisante car elle se traduit par l'effacement progressif des données humanistes : l'étudiant citoyen est évacué, il n'est plus formé à l'esprit critique autre que professionnel".

## 2 - LES ACTIONS DES SERVICES UNIVERSITAIRES

**La médecine préventive universitaire.** La comparaison des moyens des services universitaires de médecine préventive des universités de Caen et de Rouen, qui accueillent des effectifs d'étudiants comparables, montre des effectifs de personnels proches et une nette différence des moyens financiers au bénéfice de Rouen.

### Les moyens consacrés au service universitaire de médecine préventive

	Caen	Rouen	Le Havre
Nombre de médecins	10 à temps partiel, soit environ 2,5 ETP	15 vacataires	5 vacataires (ville haute)
Nombre d'infirmières	5 temps plein	6,4 ETP à Rouen 0,7 à Évreux	3 vacataires (ville basse)
Nombre d'assistants sociaux	2 temps plein	2 (1 pour les étudiants)	1 (ville haute) 1 (ville basse)
Crédits	691 604 F	1 350 000 F	217 509 F

Le bilan d'activité montre un plus grand nombre de vaccinations à Rouen qu'à Caen (7 407 et 1 372), de même pour les examens médicaux préventifs (8 991 et 3 808). La fréquentation des consultations spécialisées apparaît un peu supérieure à Caen, bien qu'il y ait, à Rouen, une consultation de plus qu'à Caen.

### Fréquentation des consultations spécialisées des services de médecine préventive

Caen		Rouen		Le Havre	
Psychiatrie	470	Psycho-psychiatrie	1 050	Psychologie	303
Psychologie	1 264	Gynécologie	542		
Contraception	220	Diététique	215		
Nutrition	205	Sexologie	112		
Aptitude au sport	109	Dermatologie	169		
		Anti-tabac	104		
<b>Total</b>	<b>2 268</b>	<b>Total</b>	<b>2 192</b>	<b>Total</b>	<b>303</b>

On notera, dans les trois universités, l'existence et l'importance comparable en termes de fréquentation étudiante des consultations de psycho-psychiatrie ; à Caen et à Rouen, les consultations de contraception gynécologie et de nutrition diététique ; et enfin, à Rouen, la consultation de sexologie.

Des actions d'éducation et de promotion de la santé ont été organisées (journées d'information anti-SIDA en association avec les associations de lutte contre le SIDA mais aussi campagne anti-tabac, exposition en coopération avec la Caisse régionale d'assurance maladie sur le stress, ou opération "Petit-déjeuner" en partenariat avec le CROUS).

En conclusion, on observera que la tonalité générale des documents transmis au CNE au sujet des services de médecine préventive est l'expression d'une plainte pour insuffisance de moyens en personnel, en locaux et en ressources financières, et peut-être plus encore pour une insuffisante prise en considération des besoins des services, particulièrement à Rouen et au Havre.



**L'aide aux étudiants handicapés.** Dans les trois universités existent des cellules d'aide aux étudiants handicapés, le plus souvent liées fonctionnellement, et parfois institutionnellement, au service universitaire de médecine préventive. Les populations d'étudiants handicapés et le type de handicap sont variables selon les universités.

A Caen, on dénombrerait 27 handicapés moteurs, 8 sourds, 15 malvoyants, 9 dans le domaine de la psychiatrie. A Rouen, on dénombrerait 83 étudiants se déclarant handicapés (34 déficients visuels, 21 déficients auditifs, 15 handicapés moteurs et 13 "autres" handicaps). Tous ces effectifs tendent à augmenter.

L'université de Caen manifeste une réelle préoccupation pour les étudiants handicapés, qui se traduit par une subvention de 175 000 F inscrite dans le contrat d'établissement. Une salle a été équipée pour les étudiants sourds, une autre est réservée aux malvoyants, qui peuvent y ranger leurs ouvrages en braille. Au-delà de ce type d'actions, une convention a été passée entre l'université et la Fédération pour la préparation et la suite du reclassement (FPSR) pour l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Une politique de partenariat avec l'Association de gestion pour la formation et l'insertion des personnes handicapées (AGFIPH) a permis l'acquisition de matériels de travail adaptés. Des problèmes restent cependant à résoudre, notamment l'accessibilité aux handicapés moteurs, dans une université reconstruite à une époque où ces questions étaient encore peu prises en considération. Par ailleurs, l'association Handiuni, qui milite pour l'établissement d'un statut de l'étudiant handicapé, souhaiterait la création d'une commission "handicap et vie étudiante", qui serait en mesure de faire remonter plus facilement certains dossiers au niveau du CEVU et du CA de l'université.

A Rouen, la mise en place d'un chargé de mission pour les étudiants handicapés a conduit à essayer de trier les urgences, entre ce qui est facilement faisable, ce qui est envisageable, et ce qui est temporairement impossible. Les problèmes recensés ont principalement trait à l'accessibilité (trottoirs surbaissés, voitures sur les trottoirs, disponibilité des ascenseurs).

Au Havre une commission d'accueil des étudiants handicapés a été créée en 1997. Le nombre d'étudiants handicapés paraît relativement plus faible, à la fois parce qu'il y aurait peu d'élèves handicapés qui réussiraient à achever leurs études secondaires, et parce que ceux qui y parviennent iraient plutôt à Rouen, Caen, voire Paris. Pour autant, le soutien aux étudiants handicapés (photos des notes de cours) se fait par recours à des étudiants bénévoles.

### **3 - L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS**

Les bourses sur critères sociaux constituent le principal instrument d'action sociale en direction des étudiants. Elles représentaient, en 1997, une masse budgétaire de plus de 6 milliards, inscrits au budget du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. A l'époque de l'évaluation, l'instruction des dossiers de demande de bourse avait été transférée des rectorats aux CROUS, mais les recteurs demeuraient ordonnateurs de la dépense, et le paiement était effectué par les trésoreries paieries générales.

#### **Les bourses sur critères sociaux**

Les demandes de bourse et les demandes de logement concernant des études dans des filières habilitées par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur font l'objet d'un dossier social étudiant (DES), les éléments nécessaires à l'instruction de ces deux types de demandes étant les mêmes.

Le nombre des dossiers déposés, qui peuvent comporter jusqu'à sept vœux de logement, atteint plusieurs centaines de milliers à l'échelon national, soit près de 20 000 dans un CROUS comme celui de Caen (19 162) et près de 25 000 dans celui de Rouen (23 716). Ceci a conduit à généraliser la saisie par minitel, qui peut s'effectuer dans les lycées, les universités ou les services centraux des CROUS dont il a fallu renforcer les capacités d'accueil, les œuvres n'ayant pas de tradition d'accueil des étudiants en matière d'action sociale, hors des bureaux des assistantes sociales. Cela a entraîné, tant à Caen qu'à Rouen, des travaux importants, forfaitairement subventionnés par l'État par le canal du CNOUS, et qui ont nécessité des compléments de financement sur ressources propres des CROUS.

**Le paiement des bourses.** La rapidité du paiement des bourses est un élément très important de la vie des boursiers. Alors que les demandes doivent être déposées avant le 1er avril, la connaissance tardive du résultat des examens (session de septembre) qui conditionne le maintien de la bourse, est la cause principale de ces délais.

Les CROUS s'efforcent sur ce point d'améliorer encore la qualité de leur service. Ainsi, le CROUS de Caen avait payé le premier terme des bourses pour 22% d'entre elles le 6 octobre, pour 43% le 21 octobre, et 75% le 12 novembre. Pour le CROUS de Rouen, ce sont 65% des bourses qui ont été payées à la fin octobre, 80% à la fin novembre, 150 bourses sur 10 000 n'étant pas encore mises en paiement en décembre, soit un taux de mise en paiement de 98,5%.

**Les caractéristiques des boursiers des universités de Normandie.** En 1996-1997, 8 506 bourses sur critères sociaux (aides individuelles exceptionnelles incluses) ont été attribuées dans le CROUS de Caen, dont 5 870 pour l'université de Caen, et 9 570 dans le CROUS de Rouen, dont 5 359 pour l'université de Rouen et 1 833 pour l'université du Havre. Rapportés au nombre des étudiants de 1er et de 2ème cycles, on aboutit à un pourcentage de boursiers de 25% à l'université de Caen, de 22% à l'université de Rouen et de 28% à l'université du Havre.

Pour cette dernière, le pourcentage de boursiers plus élevé découle d'une forte proportion d'inscrits en IUT, dont la population compte en moyenne nationale un tiers de boursiers. Pour les universités de Caen et de Rouen, la raison des différences doit être recherchée dans l'importance relative plus grande, en Basse-Normandie, de la population étudiante dont les parents sont exploitants agricoles, et dont on sait que le revenu brut global est structurellement sous-évalué, et corrélativement, dans la part plus faible de la population vivant dans les agglomérations où sont situées les universités (29% en Basse-Normandie au lieu de 47% en Haute-Normandie), d'où un relèvement du plafond de revenu pour bénéficier d'une bourse en raison de la distance entre lieu d'études et lieu de résidence.

**Les assistantes sociales et le Fonds de solidarité universitaire.** Au-delà de l'attribution des bourses, l'action sociale en direction des étudiants consiste à traiter selon une procédure individualisée des demandes ponctuelles instruites par des assistantes sociales. Les assistantes sociales font toutes état d'une détérioration de la condition des étudiants qu'elles rencontrent dans leurs consultations.

Lorsqu'elles ont un caractère financier, les demandes sont traitées le plus souvent en ayant recours au Fonds de solidarité universitaire (FSU), mais elles peuvent être de caractère plus général, par exemple, porter sur des problèmes de recherche d'emploi. Elles traduisent parfois aussi le désarroi devant les études : nombreuses sont les démarches au cours desquelles les étudiants évoquent des problèmes d'information et d'orientation.

Les moyens du FSU, au-delà des crédits mis en place par le CNOUS en 1996 à partir de critères nationaux, proviennent de l'affectation par les universités des crédits des fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) et des remboursements de prêts.

#### Recettes du FSU dans les CROUS de Caen et Rouen en 1996

	CROUS de Caen	CROUS de Rouen
CNOUS		
Subvention 1996	439 218 F	514 872 F
Reliquats	840 F	21 210 F
<i>Sous-total</i>	<i>440 058 F</i>	<i>536 082 F</i>
Crédits FAVE	170 000 F	151 685 F
Remboursements de prêts	147 200 F	41 816 F
<b>Total</b>	<b>757 258 F</b>	<b>729 583 F</b>

Source : CNOUS.

La dépense principale concerne des aides sous forme de dons pour un montant de 610 050 F pour le CROUS de Caen, soit 79% des moyens du FSU, et 648 764 F pour le CROUS de Rouen, soit 89%. Le nombre des dons est comparable ainsi que leur montant. Le reste est dépensé sous forme de prêts dont la situation est en revanche assez différente : 115 prêts par an à Caen, contre 40 à Rouen, mais d'un montant moyen de 1 400 F à Caen contre 2 000 F à Rouen.

### Des actions spécifiques à Caen et à Rouen

**La crèche universitaire à Caen.** Une particularité de l'université de Caen est l'existence sur le campus I d'une crèche universitaire, d'une capacité de 60 berceaux, gérée par une association. La moitié des berceaux est réservée aux enfants du personnel de l'université et l'autre moitié aux enfants des étudiants. Cette capacité d'accueil paraît bien inférieure à la demande.

**Les exonérations de droits d'inscription à Rouen.** Au-delà de la contribution du FAVE au FSU, l'université de Rouen a mis en place une politique d'aide aux étudiants en accordant des exonérations des droits d'inscription plus libérale que celle de l'État, laquelle est liée à la seule attribution d'une bourse dont elle accroît encore l'effet de seuil.

L'université a ainsi mis en place un barème offrant la possibilité de bénéficier de l'exonération sans l'obtention d'une bourse. Le nombre de ces exonérations augmente fortement d'année en année. De 70 en 1992-1993, il est passé à 90, 171, 190, pour atteindre 341 en 1996-1997, avec un taux de satisfaction des demandes de l'ordre de 60 à 80%.

## III - LA VIE DE L'ÉTUDIANT EN VILLE

Il s'agit là d'un domaine dont la responsabilité incombe principalement aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Ces établissements publics administratifs autonomes, dont la compétence couvre tous les étudiants et élèves de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, et en particulier les élèves des sections de techniciens supérieurs (STS) implantées dans les lycées, ont l'académie pour ressort. Un centre local des œuvres universitaires et scolaires, réclamé depuis longtemps par les Havrais, sorte d'antenne déconcentrée du CROUS, a été créé en 1997.

**1 - LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE.** La difficulté principale à laquelle est confrontée la restauration universitaire dans la totalité de ses sites est le délai extrêmement court laissé aux étudiants pour déjeuner.

Malgré des différences notables selon les sites normands, il existe en première approche un lien très fort entre la fréquentation et le nombre de places offertes. En nombre de places de restaurant par rapport au nombre d'étudiants, Caen dépasse Rouen de près de 50% et Le Havre de 112%. On constate cependant que sur l'ensemble des sites, la moyenne du nombre de repas servis par jour rapporté au nombre de places se situe toujours aux environs de 2, ce qui s'explique par le fait que la plage horaire d'activité maximale des restaurants est partout d'à peu près une heure, avec une situation naturellement plus tendue là où la pénurie de places de restaurants est patente (Le Havre).

### Nombre de repas servis et de places dans les restaurants universitaires en 1996-1997

	Caen	Rouen	Le Havre	France
Nombre de repas servis	2 034 589	1 276 732	228 295	61 950 082
Nombre de places	4 957	3 225	590	184 391
Nombre de places / étudiants	16,6%	10,8%	7,8%	10,98%
Nombre de repas / place / jour	1,76	1,87	2,13	1,73

Source : CNOUS.

Cependant, le lien entre l'importance de l'offre et la fréquentation n'est pas une règle générale. Au contraire, les grandes structures, rarement conviviales, n'entraînent pas automatiquement une fréquentation importante.

Sur le campus I de Caen, où deux grands restaurants sont très fréquentés, avec 2 969 repas pour 1 453 places au RU B (2,04 repas/place/jour), et 1 899 repas pour 962 places (1,97 repas/place/jour) au RU A, on est amené à considérer que le service y est apprécié des étudiants. Depuis 1990, avec persévérance, le CROUS a procédé à la réhabilitation de ses trois plus grandes structures, soit 80% des places construites à Caen avant 1980. Il a systématiquement privilégié des solutions de distribution novatrices, alternatives aux chaînes linéaires génératrices de files d'attente.

La situation est plus contrastée sur Rouen. A Mont-Saint-Aignan, le restaurant du Panorama connaît une fréquentation forte, (avec 2 168 repas par jour en moyenne pour 930 places, soit un ratio de 2,33 repas places/jour) qui va de pair avec des files d'attente importantes. Apparemment à proximité, en termes de distance, le restaurant du Bois, avec moins de repas en moyenne journalière (1 647), pour un nombre de places supérieur (1 130 places), souffre d'une difficulté d'accès en hiver, obligeant les étudiants à passer à travers bois (d'où son nom), situation apparemment difficile à améliorer par la création d'un cheminement correct, au travers de terrains appartenant à cinq propriétaires. A Saint-Etienne du Rouvray, au Madrillet, où la performance est encore plus faible en nombre de repas par place et par jour (823 repas pour 530 places, soit un ratio de 1,55), la qualité est à améliorer, et une dotation de 3 millions de francs pour rénover l'équipement a été prévue au contrat de plan. Sur le site Pasteur, en centre-ville, un restaurant doit être construit. Il est prévu pour l'an 2000, mais avec 580 places, alors que 800 étaient demandées par le CROUS. Il sera approvisionné à partir d'une cuisine centrale installée au RU du Bois pour laquelle 10 MF ont été programmés.

Au Havre, la situation est préoccupante. Le restaurant Jules-Lecesne avec 638 repas pour 280 places est très fréquenté. Avec 619 repas en moyenne journalière pour 310 places (ratio de 2), la brasserie Danton fonctionne dans des conditions assez peu conviviales : l'absence de plonge, à laquelle il n'est pas possible de remédier faute de place, conduit à utiliser des couverts et des assiettes jetables. On mesure, dans ces conditions, l'importance de l'attente du restaurant qui doit être construit à proximité de la Maison de l'étudiant. Sa conception sur deux étages, compte tenu des contraintes du plan d'occupation des sols, laisse cependant place à quelque interrogation.

**2 - LE LOGEMENT ÉTUDIANT.** La capacité de logement des CROUS se situe à peu près à 10% du nombre total des étudiants de province. Avec 4 279 lits, elle correspond à 14,3% du nombre des étudiants à Caen ; avec 2 709 lits, à 9,05% à Rouen ; et avec 788 lits, à 10,38% au Havre.

Mais l'offre des CROUS est très hétérogène. Spécifiques aux CROUS, les "cités anciennes", aux chambres exigües et aux aménagements spartiates (sanitaires et douches collectifs), représentent, à l'échelon national, à peu près les deux tiers du parc. Elles font cependant l'objet d'une demande forte de la part des étudiants qui connaissent les situations financières les plus difficiles, en raison de la charge résiduelle très faible : moins de 400 F par mois ; elles sont occupées à 60%, voire 70%, par des boursiers.

La situation en Normandie est, pour cette catégorie de logements, assez contrastée. Construites avant 1985, elles représentent seulement 30% du parc de logements des Œuvres universitaires au Havre, ce qui est une proportion inverse de la moyenne nationale, et uniquement en ville haute, à proximité de l'IUT, alors que l'université est en ville basse. Cette situation est, sur le plan social, incontestablement un handicap pour l'université du Havre.

A Rouen, 70% du parc est constitué de "cités anciennes" et près de 67% à Caen.

#### Nombre de lits par type de logement universitaire à Caen, à Rouen et au Havre

	Caen	Rouen	Le Havre
Cités anciennes	2 852	1 849	238
<i>dont réhabilitées</i>	<i>638</i>	<i>79</i>	
Résidences nouvelles	1 427	860	550
<b>Total</b>	<b>4 279</b>	<b>2 709</b>	<b>788</b>

Source : "Les résidences des CROUS" Édition 1997 - CNOUS.

Mais on doit tenir compte de la politique de réhabilitation menée par le CROUS de Caen, sur la Cité Jean-Grémillon, étroitement imbriquée avec des "résidences nouvelles" à Hérouville-Saint-Clair, et par le CROUS de Rouen, sur le pavillon Flaubert (74 chambres) de la résidence du Panorama, à Mont-Saint-Aignan. En utilisant les possibilités offertes par la structure des bâtiments, il a été possible d'apporter un certain nombre d'améliorations, d'installer des douches et/ou des sanitaires individuels, par exemple, sans accroître sensiblement le coût pour l'étudiant. Cette situation particulière à la Normandie tient à ce que la compensation, au moins partielle, de l'augmentation des loyers par une augmentation des aides a pu, jusqu'à présent, être négociée à l'échelon local.

En ce qui concerne le logement en dehors du parc des CROUS, c'est l'université de Rouen qui connaît une situation difficile, puisqu'elle est principalement située sur le territoire d'une commune de banlieue plutôt résidentielle de la rive droite de la Seine, alors que l'essentiel du logement privé accessible à la population étudiante, relativement impécunieuse, se trouve dans les communes de banlieue de la rive gauche.

**3 - LES TRANSPORTS.** Avec le développement d'une université de proximité, le problème du transport prend une importance accrue : on l'a vu, la tendance est à la réduction de l'amplitude de la semaine universitaire, et si l'époque des "turbo-profs" <sup>11</sup> est passée, ce sont maintenant les étudiants, même s'ils ont "une chambre en ville" ou s'ils habitent en cité universitaire, qui rentrent passer le week-end chez leurs parents : on mesure l'importance du phénomène par la désaffection à peu près totale de la restauration universitaire le week-end, avec 2% des repas servis, tant à Caen qu'à Rouen, les deux restaurants du Havre étant, quant à eux, tout simplement fermés.

Des enquêtes ont été effectuées auprès des étudiants de l'université du Havre, IUT compris, pour déterminer le mode de transport qu'ils utilisent.

**Répartition des modes de transport des étudiants  
du Havre**

	IUT	Faculté
En voiture	46,24%	28,46%
En bus	30,54%	40,84%
A pied	21,56%	23,76%
En train	0,10%	4,46%

Source : Bus Océane - avril 1995.

Les différences tiennent plus à la localisation des établissements fréquentés qu'à des comportements déterminés par l'inscription à l'université ou à l'IUT.

Le problème du transport entre les sites, problème crucial pour la vie étudiante, est en voie de résolution à Caen entre campus I (de part en part), campus II (jusqu'au cœur), et campus III (jusqu'à la porte).

A Rouen, le problème de l'accès à Mont-Saint-Aignan, déjà signalé lors de la précédente évaluation, n'est pas complètement résolu, malgré l'amélioration de la fréquence de la desserte par autobus articulés, et alors que la construction d'une desserte en site propre n'en est pas encore au stade du début de réalisation.

<sup>11</sup> L'expression trouve son origine dans la mise en service sur la ligne Paris-Caen, à la fin des années 1960, de rames dont les motrices étaient équipées de turbines à gaz adaptées à la traction ferroviaire. Cette alternative à la traction électrique a été ruinée par la crise pétrolière.

En centre-ville, sur le site Pasteur, le problème qui se posera de façon aiguë sera sans doute celui du stationnement corollaire de celui du transport, lorsque le véhicule individuel est le mode prépondérant. La perspective d'un stationnement payant suscite une certaine émotion.

## IV - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 1 - SI L'ON CLASSAIT LES UNIVERSITÉS NORMANDES, SELON LA QUALITÉ DE LA VIE DE L'ÉTUDIANT.

Au terme de l'exercice d'étude analytique auquel on vient de se livrer, la vie étudiante à Caen se caractérise par un "SVP Étudiant" original, une activité culturelle importante (de nombreux spectacles sont organisés sur les sites universitaires et l'utilisation de la Maison de l'étudiant cogérée avec le CROUS donne satisfaction), une restauration universitaire appréciée, un parc de logement social géré par le CROUS important et en cours de réhabilitation, un service d'aide aux étudiants handicapés reconnu (des moyens sont inscrits dans le contrat d'établissement), la contribution du FAVE au FSU, rapportée au nombre d'étudiants, la plus forte de Normandie.

A Rouen, le service de médecine préventive est actif, l'université intervient de façon soutenue en matière d'exonération des droits d'inscription, le tutorat d'accueil fonctionne bien, et plus généralement la politique d'accueil et d'information des nouveaux étudiants est inventive, mais, *a contrario*, le cadre de vie est jugé insuffisant sur le campus de Mont-Saint-Aignan, le logement étudiant, hors du parc du CROUS, est loin de l'université, la desserte du campus par les transports urbains et les liaisons entre les sites universitaires sont difficiles.

Au Havre, la fréquentation en APS est importante, notwithstanding le petit nombre des équipements universitaires. *A contrario* la restauration universitaire se ressent d'équipements insuffisants et le parc de logement social géré par le CROUS est mal situé.

Si l'on essaie ensuite de recueillir ou de se former une opinion un peu synthétique sur la qualité de la "vie étudiante", à partir des entretiens avec des étudiants, on aboutit sensiblement à un classement identique, qui place Caen en tête des trois universités normandes.

Certes, les opinions recueillies ne traduisent pas, même à Caen, un sentiment de satisfaction absolue : les étudiants font généralement état de difficultés d'adaptation en première année, dues à un monde universitaire qui marque une rupture d'échelle avec le lycée, ou au manque de convivialité des cités universitaires, mais le plus souvent l'intégration s'y est faite par le sport, par une pratique culturelle, voire par une activité à caractère associatif ou, tout simplement, l'accueil de la ville.

A Rouen, la tonalité est beaucoup plus pessimiste. Une formule reviendra plusieurs fois : *"Il n'y a pas de culture étudiante à Rouen..."* et l'on déplore l'absence de lieux de rencontres, de cafétérias vues comme des éléments de cohésion. *"A Rouen, on va à l'université avec ses bottes"*, et d'évoquer les allées détrempées pour l'accès au restaurant du Bois, et *"la gadoue en hiver"*. La mission Cadre de vie et environnement est, dès lors, perçue comme un élément positif.

Au Havre, l'organisation de la rencontre avec des étudiants a été défailante et ne peut servir de base pour se former un jugement. C'est dans l'analyse faite par le président de l'université lui-même que l'on a entendu cette formule : *"Le Havre n'est pas encore une ville universitaire... On entendait encore, il y a deux ou trois ans, cette question : C'est quoi ce grand lycée près de la gare ?"* On a, dès lors, aussi été surpris d'entendre, sur ce sujet, la remarque d'un responsable d'une institution culturelle, partenaire de l'université, regrettant *"une évolution de l'université trop repliée sur elle même, ne prenant pas suffisamment appui sur les propositions qui lui sont faites."*

En conclusion, l'impression qui prévaut est que la politique des universités normandes en matière de vie de l'étudiant, politique qui ne manque pas d'éléments positifs, n'est cependant pas parvenue à corriger les inégalités d'ordre historique ou géographique qui marquaient les universités. Les actions menées dans ce domaine ne remettent pas en cause la relative prééminence universitaire de Caen, et ne conduisent pas Rouen ou Le Havre à constituer, pour ce qui est de la qualité de la vie étudiante, des pôles susceptibles de contrebalancer l'attraction de Paris.

## 2 - RECOMMANDATIONS

Si le bilan de l'action menée laisse une impression d'insatisfaction par rapport aux défis qu'ont à relever les universités normandes, il faut avancer des recommandations aussi bien dans le domaine des moyens que dans celui des objectifs, voire des structures.

**Développer les équipements pour la "vie de l'étudiant"**. Un certain nombre d'équipements sont insuffisants, et il faut construire ou réhabiliter dans le domaine sportif à Caen, malgré l'importance des équipements existants, mais qui commencent à dater, et dans le domaine de la restauration universitaire à Rouen et au Havre. L'important sera d'aller au-delà de l'incantation lorsqu'il s'agira de rendre les arbitrages en matière de financement.

Le logement universitaire est un domaine qui demande encore un effort d'investissement à Rouen et au Havre. Le Plan U3M devrait être l'occasion d'y pourvoir. Mais il faut se souvenir que le système de financement actuel fait majoritairement appel à des prêts consentis aux constructeurs, que remboursent les loyers payés par les étudiants logés. Le choix des implantations est un élément déterminant de l'équilibre financier d'une opération de logement universitaire.

Or, la construction d'une résidence universitaire engage son gestionnaire pour plusieurs décennies et rien n'est plus difficile à remplir qu'une résidence construite près d'une implantation universitaire, que l'on a déplacée ensuite. En clair, on ne peut pas, à la fois, mener une politique de développement qui conduit à déplacer les étudiants de médecine, de sciences ou de droit, de la périphérie en centre-ville, ou d'un quartier de la périphérie à un autre, et penser que l'on pourra en même temps avoir une politique cohérente de logement universitaire à caractère social.

Une autre question de vie étudiante qui peut, sinon se résoudre, au moins s'améliorer par des investissements, est le transport. C'est un sujet où l'université et les acteurs dépendant de l'Éducation nationale apportent peu, car ils ne financent pas, et leurs préoccupations sont finalement prises en compte par les collectivités ou leurs agents d'exécution pour ce que les étudiants pèsent dans la clientèle des sociétés de transport. C'est par la seule conviction de leur discours que les universités sont à même de faire avancer les choses.

**Mettre en place de réels partenariats.** L'ensemble de ces questions ne peuvent être résolues qu'en partenariat. Ce partenariat est difficile à mettre en place en raison :

- de la variété des objectifs à fixer pour l'épanouissement d'une vie étudiante : ils peuvent être économiques, sociaux, culturels, sportifs, relatifs à la santé, la restauration, le transport, le logement, etc. ;
- de la diversité des partenaires et intervenants à réunir : universités, collectivités locales, CROUS, organismes d'HLM, sociétés de transport, associations culturelles ;
- de la multiplicité des sites : dans une même ville ou délocalisés. Mais il faut aussi prendre en compte "la vie de l'étudiant" au niveau de toutes les composantes d'une université.

On a la preuve que les instances de direction des établissements, le CA des CROUS d'un côté, le CEVU de l'université de l'autre, ne sont pas des lieux adéquats pour établir ces partenariats. On sait aussi que toute démarche, venue d'en haut, comme le fut l'organisation par voie de circulaire des commissions sociales d'établissement, a peu de chance de réussir.

On a parlé d'insérer un volet "vie de l'étudiant" dans le contrat d'établissement concernant les rapports contractuels entre l'université et le CROUS. Faut-il prévoir un système tripartite, avec trois signatures - Ministère, université, CROUS - pour ce volet "vie de l'étudiant" ?

On a parlé et l'on reparle, semble-t-il, de "comités de site". Faut-il articuler ces structures avec ce démembrement du CROUS qu'est un centre local des œuvres comme celui du Havre ? Ou avec les délocalisations universitaires ? Ou avec les différents campus d'une même université ? La sagesse serait sans doute de ne pas se fixer une règle *a priori* et de prévoir de constituer un comité de site chaque fois que l'on estime qu'il est nécessaire de discuter d'un problème de coor-

dination entre l'université et le CROUS, qu'il s'agisse de l'ensemble des sites d'une université, comme celle du Havre, d'une délocalisation, comme Cherbourg, Alençon ou Évreux, d'un campus, voire d'un site, au sens de ceux de la Côte-de-Nacre, du Madrillet, de Martainville ou de Pasteur.

L'important est d'avoir un lieu de discussion, et que les sujets relatifs à la vie de l'étudiant (sports, culture, santé, restauration, logement, transports) soient discutés, à un niveau suffisamment élevé, selon des modalités qu'il appartient de déterminer, voire de négocier, sur place, de façon que puissent être mises sur la table aussi bien les attentes des uns que les contraintes des autres.

**Mieux prendre en compte "la vie de l'étudiant" au niveau des composantes.** Partout l'importance des préoccupations de la vie de l'étudiant a été affirmée par tous les interlocuteurs, jusqu'au niveau le plus élevé, et peut-être même surtout au niveau le plus élevé.

Lorsque l'on passe de l'affirmation des principes aux modalités pratiques, on ne se trouve pas en présence de positions divergentes par rapport aux discours précédents, mais un certain nombre de comportements et de décisions ponctuelles sont en net décalage lorsqu'il s'agit notamment d'arbitrer en matière d'emploi du temps entre une préoccupation qui se rattache à une activité d'enseignement et la pratique d'activités culturelles ou l'exercice d'activités physiques ou sportives. On pourrait citer également les problèmes de restauration, qu'il s'agisse d'emploi du temps ou d'affectation de locaux.

Personne ne prend jamais de gaieté de cœur une décision défavorable à la culture ou au sport, mais les contraintes étant ce qu'elles sont, il faut savoir se faire une raison et force est de constater que, dans les faits, les arbitrages sont plus favorables à la "pédagogie" qu'à la "vie étudiante", qui est vue par beaucoup de responsables universitaires au travers de la formule fameuse : "L'intendance suivra...". Une sensibilisation de tous est à organiser sur ces questions.

**Analyser les données disponibles en vue de l'action.** A un premier niveau, l'idée que le comportement des étudiants vis-à-vis de la vie universitaire peut différer selon leur origine sociale, ou selon les habitudes acquises dans la famille est bien admise, mais on n'a pas trouvé d'analyse systématique pour essayer de mieux connaître ces comportements.

Les services de scolarité établissent des statistiques selon la catégorie socio-professionnelle d'origine, généralement au niveau de l'université, mais pas à celui des composantes, et si on en dispose, on n'en tire pas de conclusion en termes d'action. Des sources susceptibles de donner des informations encore plus détaillées sur le niveau de ressources des étudiants demandeurs de bourses et qui permettraient d'établir des comparaisons entre composantes ne sont pas exploitées, encore que, sur ce sujet, la responsabilité soit partagée avec les CROUS, le CNOUS, et le Centre académique parisien de traitement de l'information (CAPTI) ayant la maîtrise d'œuvre du traitement des demandes de bourses.

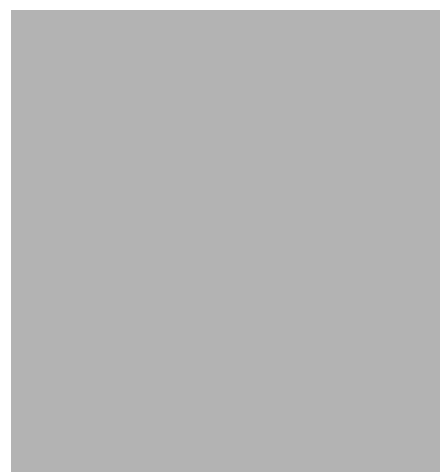
A un second niveau, l'idée qu'on pourrait, sur ces bases, mener des actions qui contribueraient à contrebalancer le poids des comportements sociaux et familiaux d'origine, ne serait-ce que par une incitation à une pratique sportive ou culturelle, par l'intégration optionnelle d'une telle activité dans un cursus, n'est, quant à elle, pas fréquemment admise, pour ne pas dire le plus souvent repoussée. Les responsables universitaires, à l'exception évidemment de ceux qui ont en charge le secteur sportif ou le secteur culturel, sont le plus souvent réticents à aller au-delà d'une politique d'offre : on offre aux étudiants la possibilité de faire du sport, ou d'avoir une participation à une activité culturelle, ou à caractère associatif, et s'ils ont le désir d'en profiter, on les "laissera faire".

Au-delà, l'idée que l'université pourrait être une sorte de creuset culturel pour les étudiants n'est pas une idée admise. On comprend les raisons de cette réticence car il faudrait, pour pouvoir mener une telle action, avoir les idées claires sur un modèle à proposer. Cette manière de faire, après débat, n'est pas partout acceptée, et certains estiment que dans les universités l'accent doit être mis, même en matière d'activités sportives ou culturelles,



sur le développement de la liberté de choix plutôt que sur ce qui s'apparente à la reproduction de comportements sociologiquement identifiables et datés. Il demeure qu'il faudrait être sûr que, dans ce domaine, sans aller jusqu'à des comparaisons internationales, d'autres institutions d'enseignement supérieur, et en particulier les écoles, ont bien les mêmes réserves. Sinon, la liberté de choix laissée à l'étudiant, si elle aboutit à l'abstention, risque d'être un handicap, au moment où la réussite de l'insertion fait une place de plus en plus déterminante à des caractéristiques comportementales individuelles, en clair à ces "plus" que constituent des pratiques sportives ou culturelles, voire une activité associative ou para-associative, qui sont autant de composantes possibles d'une "vie étudiante" riche.

Peut-être faudrait-il surtout demander que le débat ait lieu, au sein des universités, car il est certain qu'il y a, du côté des enseignants qui se consacrent aux activités sportives ou culturelles et de ceux qui leur attachent quelque importance, des gisements d'idées sur la manière de faire en sorte que "la vie de l'étudiant" s'enrichisse.





Dans un document intitulé *“Quelques remarques concernant le rapport : Développer et mieux répartir l’enseignement supérieur et la recherche dans le Bassin Parisien”*, M. Robert Hérim, vice-président du Conseil scientifique de l’université de Caen, dressait un tableau sans complaisance de la situation. Il opposait ainsi *“deux systèmes extrêmes (du moins pour la France) d’enseignement supérieur. Celui des régions de la couronne du Bassin parisien : forte croissance des effectifs étudiants ; prédominance accentuée, et qui s’accroît, des formations supérieures de 1er cycle ; peu de CPGE ; DEA en nombre limité ; émiettement des équipes de recherche se polarisant dans un climat d’incertitudes multiples sur des axes régionaux dont l’avenir est incertain ; recrutement régional des étudiants ; mobilité d’une part nombreuse des enseignants pour lesquels les universités de cette province circumparisienne sont l’antichambre de la consécration parisienne, à tout le moins le lieu de travail le plus proche de la vie parisienne à laquelle on continue à participer en résidant à Paris. A l’opposé, le système parisien : effectifs stables ; priorité aux formations de haut niveau ; classes préparatoires les plus prestigieuses ; grandes écoles ; troisièmes cycles nombreux, spécialisés, à recrutement national et international ; enseignants en surnombre, plus disponibles que leurs collègues de la province proche ; équipes de recherche nombreuses, proches des grands organismes, des informations scientifiques, des éditeurs...”*

Il poursuivait : *“Les délocalisations universitaires ont été multipliées, en particulier en Basse-Normandie, les départements d’IUT précédant les DEUG délocalisés, les écoles d’ingénieurs puis les IUT de plein exercice. Chacun s’accorde à reconnaître que le bilan est positif pour Cherbourg, discutable pour Alençon, sans effet significatif sur l’environnement pour le département d’IUT de Lisieux ; quant à Saint-Lô, l’opportunité a peut-être été manquée que la politique universitaire œuvre de façon intéressante à la constitution (ou à la consolidation) d’un pôle agro-alimentaire de formation initiale et continue, de recherche fondamentale et appliquée et de transfert de technologie, pôle que l’environnement local et régional permettait d’envisager (...) Bien installé dans le milieu industriel et de haute technologie du Nord-Cotentin, impliquant fortement les partenaires locaux, implanté dans un bassin de population de taille raisonnable, (...) le pôle cherbourgeois d’enseignement supérieur peut, ce n’est pas déraisonnable, envisager de devenir une université de plein exercice. (...) En revanche, on voit mal quel peut être l’avenir des autres pôles de délocalisation universitaire : leurs effectifs sont et resteront trop peu nombreux, leur effet de mobilisation locale de bacheliers qui, sans leur proximité, n’auraient pas entrepris d’études supérieures, réduit.”*

S’agissant des relations entre les universités normandes, il écrivait : *“La géographie comme d’ailleurs l’histoire de la région, une fois ramenées à leur mesure les vieilles rivalités de villes, justifie que l’on travaille à la constitution d’un espace urbain et universitaire Caen-Rouen-Le Havre (élargi à Évreux et Cherbourg) ayant certes le handicap de réunir trois universités pluridisciplinaires (ce qui facilite les relations mais suscite aussi les concurrences), mais par ailleurs, géographiquement proches et susceptibles de nombreuses complémentarités. (...) Le développement d’un pôle universitaire et de recherche normand de taille européenne, susceptible de faire pièce à la dépendance parisienne, ou mieux d’offrir une alternative à la concentration parisienne, suppose une politique normande de consolidation et de renforcement des axes principaux d’enseignement et de recherche et des initiatives conjointes en direction des partenaires situés au-delà du Bassin parisien”*.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Les pistes ne manquent pas. La DATAR a recensé en janvier 1994 quelques thématiques à vocation d'excellence pour l'ensemble Caen-Rouen-Le Havre, c'est-à-dire la Maison des recherches en sciences humaines, le droit privé, le transport-logistique, les sciences de l'éducation, l'acoustique ultra-sonore, auxquelles on pourrait ajouter la référence que constitue déjà le Centre de recherches en archéologie de Caen.

S'il ne lui appartient pas d'esquisser des choix qui ne sont pas de sa compétence, le Comité constate que, dans la situation actuelle, la faiblesse principale des universités normandes se situe dans l'attraction des étudiants de 3ème cycle par les universités parisiennes. Plutôt que sur l'ébauche d'une politique de carte universitaire des 1ers cycles, même si celle-ci est à l'évidence nécessaire, le Pôle sera jugé sur sa capacité à dégager des orientations novatrices en matière de recherche.

CNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997  
L'université de technologie de Troyes\*, 1998

### Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'École centrale de Lyon\*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'École française d'Athènes\*, 1997

L'École française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'École nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

### **Les évaluations de retour**

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

### **ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES**

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

### **RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **Rapports au Président de la République**

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil



Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993),  
La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport  
1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités,  
La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987,  
Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers  
et de service dans les établissements d'enseignement supérieur,  
1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

### **Bulletins n° 1 à 27**

### **Profils n° 1 à 33**



CNE

COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante





Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin